

**Périmètre d'analyse : étude de
faisabilité pour une
Responsabilité Élargie du
Producteur (REP) régionale
relative aux emballages
plastiques dans les États
membres de la Commission de
l'Océan Indien (COI)**

31 Mars 2026

Résumé analytique

La pollution plastique représente un défi environnemental et économique critique et croissant dans la région de l'océan Indien, avec environ 15 % des déchets plastiques océaniques mondiaux pénétrant chaque année dans le bassin¹. Les impacts sont particulièrement graves pour les Petits États Insulaires en Développement (PEID), notamment les États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) — Maurice, Madagascar, les Seychelles, La Réunion et les Comores — où l'isolement géographique, les économies d'échelle limitées, les coûts de transport élevés et les systèmes de gestion des déchets restreints exacerbent le problème.

En réponse, la COI a été mandatée par ses États membres en 2023 pour faciliter la coopération régionale et mobiliser les ressources en faveur de l'accélération de la transition vers une économie circulaire régionale, notamment par l'élaboration d'un plan d'actions régional de l'économie circulaire, intégrant le développement de l'approche régionale de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). S'appuyant sur ce mandat, la COI a développé le partenariat avec Common Seas pour l'accompagner dans ce processus. Ainsi, ce rapport de cadrage s'inscrit dans ce partenariat avec *Common Seas* — auteur du rapport de recherche sur la REP régionale pour les PEID et les zones géographiques isolées (2025)² — afin de faire progresser un cadre de REP régional pour les emballages plastiques.

Ce rapport de cadrage recommande le périmètre, les objectifs et l'approche méthodologique d'une étude de faisabilité sur une approche régionale de la REP ; une étape nécessaire pour fournir un socle technique et économique structuré et fondé sur des preuves, permettant aux États membres de la COI de passer d'un alignement conceptuel à un système de REP transfrontalier et fonctionnel pour les emballages plastiques. L'étude de faisabilité doit être stratégiquement alignée sur les prochaines étapes définies dans le rapport de la COI intitulé « *Prochaines étapes de la REP pour les États insulaires de l'océan Indien* »³, garantissant ainsi la cohérence avec la stratégie régionale proposée en six parties, incluant l'évaluation des systèmes nationaux de déchets, la cartographie des opportunités de recyclage et d'exportation, et le renforcement de la coopération maritime. Ce rapport de cadrage identifie également les besoins en ressources pour une étude de faisabilité complète et vise à servir de support pour la mobilisation des fonds nécessaires.

Les consultations des parties prenantes confirment un large soutien en faveur d'une approche régionale, tout en soulignant des défis majeurs. Ceux-ci incluent d'importantes lacunes en matière de données, des capacités techniques limitées, des cadres réglementaires fragmentés et des obstacles opérationnels tels que l'insuffisance des infrastructures et la faiblesse de la connectivité maritime. Il est important de noter que les parties prenantes ont souligné que la gouvernance, l'alignement juridique et l'harmonisation des données sont des leviers prioritaires de réussite, avant même les investissements en infrastructures. L'engagement du secteur privé a également été identifié comme un facteur critique.

L'étude de faisabilité doit évaluer la viabilité des exigences techniques, juridiques, financières et institutionnelles d'un système de REP régional. Cela comprend l'évaluation du champ d'application des emballages et des secteurs couverts ; l'examen des options de gouvernance régionale et d'administration du système ; l'analyse des flux opérationnels, des besoins en infrastructures et des marchés finaux ; ainsi que des mécanismes de financement durable basés sur la responsabilité des producteurs. Elle doit également aborder des questions

¹ Pattiaratchi, C., van der Mheen, M., Schlundt, C., Narayanaswamy, B. E., Sivanane, A., de Vos, A., et al. (2022). Plastics in the Indian Ocean – sources, transport, distribution, and impacts. *Ocean Science*, 18(1), 1–28. <https://doi.org/10.5194/os-18-1-2022>

² Common Seas. (2025). Regional EPR: A potential solution to reduce plastic pollution in SIDS and Remote Geographies. https://commonseas.com/wp-content/uploads/2025/11/201125_Regional-EPR-Research-Report_Final.pdf

³ Etabli en 2025, en partenariat avec la GIZ GAP et Africa Circular.

transversales telles que l'harmonisation des données (y compris l'alignement des codes douaniers), l'inclusion sociale et la coopération régionale sur le transport, le commerce et les normes de déchets.

L'étude doit être mise en œuvre selon une méthodologie structurée combinant la collecte et l'analyse de données, l'engagement des parties prenantes et des évaluations techniques ciblées, soutenue par un cadre de gouvernance multi-niveaux impliquant la COI ainsi que les principaux acteurs régionaux porteurs de perspectives régionales similaires ou complémentaires (par exemple Nairobi Convention, ExPLOI/COI/AFD, IslandPlas/IUCN/ la Fondation Coca-Cola et le programme régional PNUD ISLANDS Océan Indien).

Table des matières

Résumé analytique	2
1. Introduction et objectifs	5
2. La proposition de valeur régionale	6
2.1 Synthèse des perspectives des parties prenantes	7
3. Périmètre de l'étude de faisabilité	9
3.1 Questions clés à couvrir pour cette étude de faisabilité	9
3.2 Dimensions du périmètre	10
4. Trajectoire de mise en oeuvre de l'étude.....	14
4.1 Méthodologie et besoins en données	15
4.2 Principaux livrables.....	5
4.3 Cartographie et engagement des parties prenantes	5
4.4 Gouvernance et ressources nécessaires	6
4.4.1 Cadre de gouvernance.....	6
4.4.2 Ressources nécessaires pour l'étude de faisabilité	6
5. Risques, hypothèses et contraintes.....	8
6. Conclusions et prochaines étapes	9
ANNEX I – LISTE DES ENTITES CONSULTEES.....	11
ANNEX II – NOTE DE CADRAGE PREMIER GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VISION REGIONALE DE LA REP DANS L'OCEAN INDIEN.....	12
ANNEXE III - PROFIL DES PAYS.....	28
ANNEXE IV – LISTE PRÉLIMINAIRE DES PARTIES PRENANTES À MOBILISER POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ	44
ANNEX V – CADRE D'ÉVALUATION DES PREREQUIS A UNE APPROCHE REGIONALE DE LA REP	50

1. Introduction et objectifs

La pollution plastique représente un défi environnemental et économique croissant dans la région de l'océan Indien. La moitié des dix principaux contributeurs mondiaux à la pollution plastique océanique se situent sur le pourtour de l'océan Indien, et on estime que 15 % des déchets plastiques océaniques mondiaux, soit entre 0,47 et 2,75 millions de tonnes de macroplastiques par an, pénètrent dans le bassin de l'Océan Indien⁴.

Ces défis sont particulièrement aigus pour les Petits États Insulaires en Développement (PEID), dont les cinq États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) — Maurice, Madagascar, les Seychelles, La Réunion et les Comores (ci-après les États membres de la COI). Les vulnérabilités multiformes dues à, l'isolement géographique, les faibles économies d'échelle, les coûts de transport élevés, l'accès limité aux marchés finaux et l'afflux de plastiques hérités de sources lointaines, exacerbent les difficultés locales de gestion des déchets. Dans de nombreux cas, l'insuffisance des systèmes d'élimination, de tri et de valorisation accroît davantage la vulnérabilité face à l'augmentation de la production de déchets et à la dégradation de l'environnement.

En septembre 2023, la COI a été mandatée par ses États membres pour mobiliser des partenariats et des ressources afin d'accélérer la transition vers une économie circulaire au niveau régional, notamment par le biais de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les chaînes de valeur des emballages, des déchets électriques et électroniques et des pneumatiques. Le partenariat entre la COI et *Common Seas* vise à faire progresser ce mandat, en se focalisant sur les emballages plastiques, tout en s'appuyant sur [des recherches récentes menées par Common Seas en collaboration avec Circlearth, le Global Plastics Policy Centre, Africa Circular, WRAP et ANZPAC, et sous les conseils de la GIZ et de la Convention de Carthage de l'ONU](#). Ces recherches explorent les avantages et les considérations de conception d'une approche régionale de la REP pour les PEID.

Avec pour objectif global à long terme de soutenir la COI dans l'établissement d'un système de REP régional coordonné afin de réduire significativement la pollution plastique dans ses États membres, une priorité critique à court terme concerne l'élaboration d'une étude de faisabilité complète. Cette étude technique fournira une base de données probantes solide pour évaluer la viabilité des mécanismes juridiques, opérationnels, financiers et de gouvernance, nécessaires à la mise en œuvre d'un régime de REP régional pour les emballages plastiques.

Le présent document de cadrage définit le périmètre, les objectifs et l'approche méthodologique proposés pour l'étude de faisabilité d'un système de REP régional pour les emballages plastiques, ainsi qu'une indication des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Bien que le mandat de la COI de 2023 englobe également les pneumatiques, les déchets électriques et électroniques, leurs processus distincts de récupération technique, logistique et matérielle justifient un axe de travail séparé et dédié.

Ce rapport de cadrage s'appuie sur un atelier de cadrage régional tenu en novembre 2025, sur des recherches documentaires préparatoires concernant les systèmes de gestion des déchets dans les cinq États membres (voir Annexes II et III), ainsi que sur huit entretiens ciblés menés entre février et mars 2026 avec des membres du comité régional de travail sur

⁴ *Ibid*

la REP, des points focaux nationaux, des représentants de plateformes public-privé, des acteurs du secteur privé et des autorités de régulation et d'application (voir Annexe I). Ces consultations ont été essentielles pour identifier les barrières socio-économiques et les opportunités spécifiques à chaque État membre, garantissant ainsi l'ancrage du cadre régional dans la réalité locale.

2. La proposition de valeur régionale

La REP est largement reconnue comme le seul moyen éprouvé de financer durablement la collecte, le tri et le recyclage des emballages plastiques à usage unique, en transférant les coûts des gouvernements vers les producteurs. Malgré l'existence de plus de 400 filières REP dans le monde, très peu de PEID ont pleinement intégré ces cadres dans leur paysage réglementaire. De plus, les PEID sont confrontés à des défis uniques, notamment de faibles économies d'échelle, un manque d'accès aux marchés finaux, un pouvoir de négociation local limité et des capacités gouvernementales restreintes, qui peuvent nécessiter une approche adaptée de la REP.

Pour répondre à ces défis, l'étude de faisabilité devra évaluer si les quatre piliers suivants peuvent être efficacement réalisés dans le cadre d'un système de REP régional, en les traitant comme des mécanismes pratiques à tester et à valider :

- **Atteindre des économies d'échelle et une connectivité logistique** : l'étude devra se concentrer sur la résolution des « maillons manquants » structurels du transport maritime, tels qu'identifiés par [le projet ExPLOI](#). En particulier, elle évaluera la faisabilité du transport de matériaux entre les îles (par exemple, des Seychelles vers des installations de traitement à Madagascar) et analysera le rôle des centres de regroupement (hubs) pour rendre la collecte dans les zones reculées plus rentable.
- **Garantir l'accès aux marchés finaux** : pour dépasser la dépendance aux exportations, l'étude devra évaluer la viabilité de la proposition de l'étude de 2020 de *Cap Business Océan Indien (CBOI)* concernant une installation régionale de recyclage du PET. Le succès sera mesuré par la capacité à établir un flux de matériaux régional stable, prévisible et suffisamment important pour soutenir la circularité locale dans le cadre d'un système de REP régional.
- **Réduire la charge du secteur public par le renforcement institutionnel** : le cadre devra utiliser les succès régionaux établis — tels que le système de consigne (DRS) des Seychelles qui atteint un taux de retour de 90 % — comme modèle technique. Il devra évaluer si la coopération régionale peut aider à résoudre le problème du manque de fiabilité des données de référence dans des pays comme les Comores (voir Annexe I) et si un modèle d'éco-organisme (PRO) et la coopération entre éco-organismes régionaux peuvent aider à fournir une certitude financière structurée.
- **Renforcer le pouvoir de négociation pour la responsabilité des marques** : l'étude devra évaluer la faisabilité d'un engagement régional collectif auprès des marques multinationales pour parvenir à des normes d'éco-conception harmonisées — ce qui constitue actuellement un défi au niveau national. Elle évaluera si une approche régionale peut surmonter les limites des mesures strictement nationales — telles que la taxe d'accise à Maurice (dont seulement 7 % ont été réalloués au secteur) — et déterminera si des structures de redevances coordonnées au niveau régional peuvent être efficacement sanctuarisées (*ring-fenced*) pour les infrastructures, tout en garantissant que les marques soient tenues responsables de leur empreinte plastique dans tous les États membres.

2.1 Synthèse des perspectives des parties prenantes

Les informations recueillies auprès des parties prenantes lors de l'atelier de cadrage de novembre 2025 et de la phase d'entretiens ciblés qui a suivi (février-mars 2026) offrent un diagnostic complet de l'état de préparation de la région pour un cadre de REP transfrontalier.

Tandis que les données quantitatives établissent une base de référence des attentes, les entretiens qualitatifs avec les acteurs nationaux apportent un éclairage critique sur les défis et les opportunités que l'étude de faisabilité devra évaluer :

- **Maîtrise technique et lacunes de capacités** : bien que la grande majorité des participants à l'atelier déclarent avoir une connaissance pratique de la REP, on observe une baisse marquée de l'assurance dès lors qu'il s'agit des mécanismes concrets de mise en œuvre. La phase d'entretiens a confirmé cette disparité, particulièrement dans les pays ne disposant pas actuellement d'une base juridique formelle pour la REP (exemples avec les Comores et Madagascar).
- **Sentiment stratégique** : interrogés sur les principaux avantages d'un système de REP régional, les participants ont majoritairement cité l'effet d'échelle, la collaboration et l'innovation, confirmant ainsi l'intérêt pour une coopération régionale. Toutefois, les personnes interrogées ont souvent tempéré cet optimisme par des inquiétudes concernant la complexité et les obstacles réglementaires. Cela suggère que les parties prenantes perçoivent le projet sous l'angle du « rendement élevé contre effort soutenu », où la valeur perçue d'un système régional est mise en balance avec les défis administratifs de l'alignement transfrontalier.
- **Facteurs de valeur** : une priorité distincte a été accordée à l'« infrastructure immatérielle », spécifiquement le partage des connaissances et l'harmonisation réglementaire, plutôt qu'à l'investissement immédiat dans des installations physiques de traitement. Cela indique une préférence collective pour une approche privilégiant d'abord les politiques publiques (*policy-first*) ; les parties prenantes souhaitent un socle régional créant une sécurité juridique avant de s'engager dans des infrastructures lourdes. Ce sentiment a été relayé par les acteurs du secteur privé à Maurice et aux Seychelles, qui ont explicitement appelé à une harmonisation des « règles du jeu » comme condition préalable à tout investissement régional.
- **Prérequis institutionnels** : la hiérarchie des besoins est dominée par la gouvernance, la capacité institutionnelle et l'alignement juridique. La viabilité financière, bien que critique, est perçue par les parties prenantes (tant lors de l'atelier que des entretiens) comme le résultat opérationnel d'une gouvernance réussie plutôt que comme un point d'entrée autonome. Le consensus est clair : sans un « ancrage » institutionnel robuste, les mécanismes financiers ne suffiront pas à atteindre une échelle régionale.

La phase de cadrage a révélé un niveau d'engagement élevé, bien que tempéré par d'importantes disparités structurelles. La matrice suivante synthétise les conclusions issues des huit entretiens ciblés et des enquêtes régionales d'appui.

Commenté [RT1]: Madagascar en dispose pour les déchets électriques et électroniques : [Mad162829.pdf](#), mais non appliqué

Tableau 1. Principales conclusions des entretiens avec les parties prenantes

Thématique	Principales conclusions et sentiment des parties prenantes
Gouvernance et mandat	Maurice élabore actuellement une loi sur l'économie circulaire suite à sa Feuille de route nationale sur le plastique, qui doit être publiée cette année, tandis que les Seychelles exploitent un système mature avec une consigne (DRS) fonctionnelle depuis 2007. À Madagascar, malgré le lancement du GADEM (Groupement d'Acteurs Écologiques) en 2025, le paysage politique reste « complexe » — le Ministère de l'environnement et du développement durable travaille actuellement sur une feuille de route nationale sur l'économie circulaire avec le soutien financier du groupe de la Banque Africaine de Développement. Les parties prenantes indiquent que la « résistance des acteurs économiques » constitue l'obstacle majeur à la mise en œuvre des politiques dans toute la région.
Réalités opérationnelles	Un obstacle opérationnel critique est l'absence de routes maritimes viables ; par exemple, Madagascar dispose de la capacité industrielle pour traiter le PET des Seychelles, mais aucune ligne maritime directe n'existe. À Maurice, la REP volontaire sur le PET et le PEHD est en échec, avec des taux de collecte qui devraient chuter de 44 % à 25 % en raison du retrait des subventions. Le système de consigne des Seychelles comprend quatre centres de rachat et deux centres de recyclage sous le contrôle et la gestion de l'agence des déchets LWMA — mais il continue de dépendre de l'exportation de paillettes (<i>flakes</i>) vers des marchés lointains comme l'Inde et l'Europe.
Données et transparence	Un manque de données persiste dans tout le bassin ; même dans les systèmes matures, il existe un « delta manquant » massif entre les résines importées et les déchets plastiques enregistrés. Aux Comores, les données restent « peu fiables », nécessitant des experts juridiques et financiers pour construire une base de données formelle. Les autorités douanières des Comores et de La Réunion ont confirmé que les codes SH actuels ne distinguent pas le « contenu » du « contenant », ce qui entrave la cartographie précise des volumes d'importation/exportation de plastique.
Financements et incitations	Maurice passe d'un système de taxe obligatoire sur le PET — qui impose actuellement un droit d'accise mais n'a vu qu'une réallocation de 7 à 10 % vers le secteur — à une combinaison potentielle de REP et de consigne pour améliorer l'efficacité financière. Bien que les producteurs locaux comme <i>Phoenix Bev</i> et <i>QBV</i> soient tenus de payer la taxe, leur soutien à la collecte se fait sur une base volontaire et les performances de collecte ont chuté de manière significative, passant de 44 % en 2022 à 25 % en 2024 (5 088 tonnes). Notamment, le PEHD reste totalement non réglementé par les autorités publiques, s'appuyant plutôt sur des initiatives volontaires financées par l'industrie auprès d'acteurs comme <i>Sofap</i> et <i>Morilait</i> ciblant le secteur HORECA (Hôtels, Restaurants, Cafés). À Madagascar, le secteur privé reste méfiant à l'égard de la gestion des subventions publiques, préférant des exonérations fiscales sur les équipements plutôt qu'un système formel de redevance REP, tout en soulignant la nécessité de l'éco-modulation pour pénaliser les matériaux non recyclables. Une étude de faisabilité est en cours pour la construction d'une usine de rPET à La Réunion (bien que les derniers rapports suggèrent qu'elle pourrait être délocalisée à Maurice en raison des coûts de production). Ce projet est financé par l'ADEME Réunion.

3. Périmètre de l'étude de faisabilité

Cette section définit les paramètres recommandés pour l'étude de faisabilité. Il est important de souligner que l'étude est conçue comme un diagnostic « ascendant » (*bottom-up*), dont l'objectif principal est de fournir une analyse technique et économique au niveau de chaque État membre. Elle doit évaluer comment la coopération régionale peut soutenir efficacement, et non supplanter, les efforts nationaux en cours. L'étude n'a pas vocation à s'étendre à la conception détaillée du système lui-même, mais doit plutôt se concentrer sur l'évaluation de la faisabilité et des paramètres de haut niveau requis pour la coopération régionale. Elle doit également être stratégiquement alignée sur les prochaines étapes définies dans le rapport « *Prochaines étapes de la REP pour les États insulaires de l'océan Indien* », garantissant ainsi la cohérence avec la stratégie régionale proposée en six parties, incluant l'évaluation des systèmes nationaux de gestion des déchets, la cartographie des opportunités de recyclage et d'exportation, et le renforcement de la coopération maritime.

3.1 Questions clés à couvrir pour cette étude de faisabilité

Pour chaque dimension, l'étude de faisabilité doit identifier et évaluer systématiquement les options disponibles, en tenant compte des contraintes techniques, économiques, institutionnelles et sociales. L'objectif est de déterminer si, et à quelles conditions, un modèle régional peut produire l'efficacité souhaitée tout en restant aligné sur les réalités opérationnelles du terrain. Les principales dimensions du périmètre de l'étude, ainsi que les questions auxquelles elle doit répondre pour évaluer la faisabilité d'un système de REP régional, sont synthétisées dans le Tableau 2.

Tableau 2. Résumé du périmètre de l'étude de faisabilité et questions clés

Dimension	Exigences minimales – Questions clés pour l'étude de faisabilité
Périmètre emballages et secteurs à couvrir	Existe-t-il une « masse critique » de matériaux ? L'étude doit identifier une combinaison spécifique de polymères (ex : PET/PEHD) et de secteurs (ex : HORECA/Tourisme) générant un volume suffisant pour justifier une logistique régionale sans excéder les capacités administratives initiales.
Périmètre géographique et juridictionnel	Le fossé du « 4+1 » peut-il être comblé ? L'étude doit déterminer si un mécanisme juridique unique peut satisfaire simultanément les lois de l'UE/France (La Réunion) et les lois nationales émergentes des quatre autres États, sans créer de scénarios de « double imposition » ou de « vide juridique ».
Périmètre des acteurs de la chaîne de valeur	Existe-t-il une « base d'assujettis » viable ? L'étude doit confirmer que le nombre de producteurs et d'importateurs identifiables est suffisant pour supporter les coûts du système via les redevances, et que les opérateurs de déchets ont la capacité d'intensifier la collecte.
Périmètre juridique et réglementaire	La « voie transfrontalière » est-elle légale ? L'étude doit confirmer que les lois nationales permettent la coopération régionale et que les protocoles de la Convention de Bâle peuvent être simplifiés pour le mouvement des « déchets-ressources » entre les îles.
Périmètre des coûts et modèle économique	Le « régional » coûte-t-il moins cher que le « national » ? L'étude doit prouver que le coût unitaire de gestion des déchets via un regroupement régional est inférieur (ou apporte une valeur environnementale nettement supérieure) à celui de cinq systèmes nationaux séparés et non coordonnés.
Périmètre opérationnel et infrastructures	Les « maillons manquants » peuvent-ils être créés ? L'étude doit identifier des routes maritimes et logistiques viables capables d'acheminer les déchets des îles sources vers les pôles de traitement à un coût compétitif.

Périmètre des flux de matériaux	Pouvons-nous identifier le « delta manquant » ? L'étude doit établir un protocole de données (probablement via l'harmonisation des codes SH) permettant aux cinq nations de suivre les importations par rapport aux déchets avec une marge d'erreur assez faible pour un audit financier.
Périmètre social	La « formalisation » est-elle économiquement viable ? L'étude doit déterminer si la structure des redevances de l'éco-organisme permet de verser aux collecteurs informels des « frais de service » (plus EPI/formation) sans rendre la redevance totale prohibitive pour le producteur.
Périmètre de la coopération régionale et des échanges commerciaux	Existe-t-il une « adhésion souveraine » pour le commerce des matériaux ? L'étude doit déterminer si les États membres sont prêts à autoriser d'autres États membres ou une entité régionale à agir en tant qu'agent commercial ou courtier unique pour leurs déchets sur les marchés internationaux.
Périmètre institutionnel et de gouvernance	Qui gère les flux financiers et quel modèle de confiance doit être mis en œuvre ? L'étude doit identifier un modèle de gouvernance (pilote par la COI ou indépendant) en lequel les cinq États membres ont confiance pour favoriser la coopération régionale dans la mise en œuvre de la REP.

L'approche doit être comparative et fondée sur des données probantes : les options relatives aux types d'emballages, à la couverture sectorielle, aux structures de gouvernance et à l'alignement régional doivent être évaluées sous l'angle de leur faisabilité pratique, de leur extensibilité et de leur compatibilité avec les politiques et capacités existantes. Une attention particulière doit être accordée à la diversité des contextes nationaux, notamment aux différences de maturité réglementaire, d'infrastructures et de conditions de marché. En identifiant les conditions de réussite nécessaires tant à l'efficacité nationale qu'à la coordination régionale, l'étude pourra fournir une évaluation pratique de la faisabilité et garantir que tout futur cadre régional s'appuie sur les capacités nationales établies.

En s'appuyant sur cette évaluation structurée, l'étude de faisabilité devra déterminer si, et à quelles conditions, une coopération régionale sur les systèmes de REP serait viable. Cela inclut l'évaluation des configurations potentielles pour les éléments juridiques, opérationnels, financiers et de gouvernance, ainsi que la clarification des circonstances dans lesquelles chacune pourrait être mise en œuvre avec succès. En cartographiant ces conditions de réussite pour un déploiement à court terme et une adaptabilité à long terme, l'étude pourra garantir que tout futur système soit capable d'évoluer au rythme des améliorations des infrastructures, des systèmes de données et de la capacité institutionnelle à travers la région.

3.2 Dimensions du périmètre

Périmètre des emballages et des secteurs

Alors qu'une approche multi-matériaux (incluant le papier, le verre et les métaux) est la norme dans les systèmes continentaux matures, ce régime de REP régional se concentrera initialement exclusivement sur les emballages plastiques. Cette priorisation reflète l'impact disproportionné du plastique sur les écosystèmes marins de l'océan Indien et les défis logistiques spécifiques liés à son volume élevé et sa faible densité.

L'étude de faisabilité devra évaluer les types d'emballages plastiques à inclure. Ce choix sera principalement dicté par les emballages les plus couramment utilisés et ceux qui contribuent de manière significative au flux de déchets dans les États membres de la COI, ainsi que par ceux qui sont facilement recyclables ou pour lesquels une infrastructure de recyclage peut être développée de manière viable. La focalisation sur le plastique permet à l'étude de définir

des modèles précis de « redevance par polymère » sans la complexité supplémentaire de la logistique des matériaux lourds (comme le verre), qui possèdent souvent des modèles économiques de recyclage distincts et des circuits commerciaux locaux établis, bien qu'informels.

Une attention particulière devra être accordée aux types d'emballages plastiques déjà visés par les politiques existantes afin d'éviter les doubles emplois et la concurrence pour les matériaux, tels que le système de consigne pour les bouteilles PET aux Seychelles et les potentiels systèmes de réemploi à La Réunion soutenus par l'éco-organisme Citeo.

Le système doit être conçu pour une extensibilité à long terme ; s'il n'est pas possible d'inclure tous les emballages plastiques dès le départ, il pourrait être envisageable de prévoir une extension progressive à d'autres types d'emballages ou flux de matériaux (ex : aluminium ou papier et carton) à mesure que les technologies de recyclage, les mécanismes de conformité et les capacités des producteurs évoluent.

L'étude de faisabilité devra également évaluer quels secteurs le régime de REP pourrait couvrir, incluant par exemple les emballages plastiques ménagers, le secteur HORECA (hôtels, restaurants, cafés), le tourisme, et la pêche/aquaculture, qui peuvent être prépondérants dans le contexte des PEID.

Alignement géographique et juridictionnel

L'étude de faisabilité devra examiner l'alignement géographique et juridictionnel à l'échelle de la région, notamment la manière d'aborder le contexte à « deux vitesses » créé par la coexistence des exigences aux normes de l'UE à La Réunion (alignées sur la loi AGECE, le règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages, et l'implication de Citeo) et les cadres réglementaires émergents des autres États membres de la COI (ex : publication prochaine de la feuille de route nationale de Maurice ; projet de loi sur la REP aux Comores pour juillet 2026 ; travaux de faisabilité sur la REP à Madagascar).

L'étude devra aussi déterminer si une différenciation supplémentaire entre les pays est requise, en tenant compte de facteurs tels que la taille du pays, la capacité institutionnelle, ainsi que les caractéristiques de production et de gestion des déchets. Un point de décision clé sera de savoir si le système doit être conçu comme un dispositif unifié à cinq nations ou comme un modèle « 4 + 1 », avec une structure distincte pour La Réunion soutenue par des mécanismes spécialisés de coordination et de partage de données.

Périmètre de la chaîne de valeur et des acteurs

Tous les acteurs clés de la chaîne de valeur des emballages plastiques devront être couverts par l'étude. Cela inclut les producteurs et importateurs (détenteurs de marques), les détaillants et distributeurs, les opérateurs de gestion des déchets, les collecteurs et recycleurs du secteur informel, ainsi que les marchés finaux pour les matériaux collectés. Les autorités municipales et portuaires devront également être prises en compte en raison de leur rôle dans le soutien à la collecte des déchets, à la logistique et à la surveillance réglementaire. Les agences nationales de promotion des investissements, les ministères de l'Environnement, des Finances et les agences nationales des déchets devront également être intégrés. Comprendre les interactions entre ces parties prenantes est crucial pour concevoir un système de REP efficace.

Périmètre juridique et réglementaire

L'étude devra évaluer l'alignement du régime de REP avec les lois nationales et internationales sur les déchets, ainsi qu'avec les réglementations douanières et d'importation, en

particulier l'harmonisation régionale des codes SH pour distinguer le contenant du contenu. La capacité d'application (enforcement) devra également être évaluée pour déterminer l'efficacité de la mise en œuvre des lois actuelles et identifier si un renforcement des capacités est nécessaire. La compatibilité avec les politiques existantes (interdictions, taxes) devra être analysée, parallèlement à la faisabilité d'une application transjuridictionnelle. L'étude devra aussi tenir compte de la conformité avec les conventions internationales, notamment la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets, le règlement de l'UE sur les transferts de déchets, ainsi que la loi française AGEC⁵ applicable à La Réunion. L'implication du Comité des douanes des États membres de la COI s'avère essentielle.

Périmètre des coûts et du modèle économique

L'étude de faisabilité devra évaluer la viabilité financière du système de REP proposé, incluant la structure complète des coûts : collecte, tri, transport, traitement et intégration au marché final. Cela devra couvrir les besoins en investissements initiaux (ex : infrastructures et centres régionaux potentiels) et les coûts récurrents d'exploitation et de maintenance, avec une attention particulière aux coûts de transport inter-îles. Côté recettes, l'étude examinera les revenus issus de la vente de matériaux recyclables (prix du marché, qualité, accès aux débouchés). L'étude modélisera différentes configurations pour déterminer les volumes minimaux viables et évaluer si les approches régionales permettent de réaliser des économies d'échelle.

Périmètre opérationnel et infrastructures

L'étude devra entreprendre une évaluation détaillée des conditions opérationnelles : couverture de la collecte, adéquation des installations de tri et de logistique, et rôle des infrastructures portuaires pour soutenir les flux régionaux. Elle explorera spécifiquement la viabilité de pôles de traitement régionaux, en s'appuyant sur la capacité industrielle de Madagascar pour traiter les matériaux des îles voisines.

Périmètre des flux de matériaux

L'accent sera mis sur l'analyse des flux de consommation et d'import/export, en comblant les écarts entre les résines importées et les déchets enregistrés. L'harmonisation des codes SH est une priorité pour permettre un suivi précis. L'étude devra aussi considérer les projets de réemploi matures, comme la part de 5 % dédiée au réemploi par Citeo à La Réunion, qui pourrait servir de modèle aux autres États membres.

Périmètre social

Le rôle actuel du secteur informel dans la gestion des déchets à travers les États membres de la COI doit être cartographié et documenté, car ce secteur joue souvent un rôle critique dans la récupération des matériaux dans de nombreux contextes insulaires et pays en développement (particulièrement dans des villes comme Antananarivo et Port-Louis). L'intégration de ces acteurs dans la conception du système de REP dès le départ est largement reconnue comme une dimension essentielle d'une gouvernance des déchets juste et efficace⁶. Une attention particulière sera accordée à la dimension de genre.

Actuellement, les acteurs du secteur informel à l'échelle mondiale expriment non seulement des inquiétudes, mais ont également observé en pratique que l'introduction de régimes de

⁵ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#)

⁶ Demaria, F., Vico, D., & Gabard, L. (2025). Contested Waste: Environmental conflicts and waste picker resistance in the Global South. (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003468516>

REP peut entraîner une éviction économique et une concurrence accrue pour les matériaux avec les nouveaux acteurs du secteur des déchets. Cependant, s'ils sont conçus dès le départ pour intégrer le secteur informel, incluant des mécanismes d'enregistrement formel, la fourniture d'équipements de protection individuelle et des taux de rachat garantis, les systèmes de REP fondés sur des approches inclusives peuvent être mutuellement bénéfiques : ils améliorent les résultats environnementaux, protègent les moyens de subsistance et génèrent souvent des co-bénéfices économiques.

Périmètre de la coopération régionale et des échanges commerciaux

Les tendances actuelles, les opportunités et les coûts des mouvements transfrontaliers d'emballages et de déchets doivent être examinés, dans le but d'évaluer le potentiel de pôles-centres de gestion des déchets et d'installations de traitement partagés au niveau régional ou sous-régional, ainsi que l'exportation d'emballages plastiques recyclés vers les marchés internationaux. Cela doit inclure une analyse des accords de coopération existants, tels que le partenariat entre les Seychelles et Maurice, où une collaboration sur le recyclage du plastique est déjà en cours.

L'étude de faisabilité doit également soutenir l'élaboration de normes et de définitions harmonisées, y compris des définitions communes pour les déchets et les plastiques. Cela a été identifié comme une priorité lors de l'atelier de cadrage de novembre 2025, afin de réduire les lacunes réglementaires et de traiter les points morts potentiels, notamment en ce qui concerne les contrôles douaniers pour les emballages plastiques visés par le système.

Périmètre institutionnel et de gouvernance

Dans le développement d'une REP régionale pour les PEID et les zones reculées, l'une des décisions structurelles clés concerne le rôle et la structure de l'administrateur du système régional. Deux approches sont possibles : créer une nouvelle entité dédiée ou intégrer le système au sein d'une organisation régionale existante.

Un élément clé de l'étude de faisabilité sera donc d'évaluer si la COI pourrait fonctionner en tant qu'administrateur du système régional et, le cas échéant, de clarifier ses responsabilités opérationnelles. Cela doit inclure l'examen de la faisabilité pour l'administrateur régional de collecter et d'agréger directement les données des parties prenantes nationales et locales et de gérer la collecte, ou de déterminer si ces fonctions seront assurées par les éco-organismes nationaux. L'étude devra également explorer si l'administrateur régional pouvait agir en tant qu'agent commercial unique pour les déchets recyclés, ou si les centres de déchets sous-régionaux pouvaient également agir comme négociants, et s'ils fonctionnaient comme des entités à but lucratif ou non lucratif.

D'autres éléments clés de l'étude devront inclure l'identification de la structure et de la composition potentielles des éco-organismes ou entités équivalentes, ainsi que des sous-comités thématiques qui pourraient opérer sous l'égide de l'administrateur régional et d'un conseil de gouvernance régional de la REP. Ce faisant, l'étude cherchera à s'appuyer sur les arrangements institutionnels existants et à les compléter, en évitant les doublons lorsque des organes appropriés sont déjà en place, tels que l'actuel comité de travail sur la REP ou la plateforme public-privé établie.

Clarifications sur les éléments hors périmètre de l'étude de faisabilité

L'étude ne doit pas couvrir la conception détaillée du système, l'ingénierie des installations, la rédaction législative complète, les engagements de financement pour la mise en œuvre, les

Commenté [RT2]: A toutes fins utiles, la COI dispose d'une charte régionale de travail décent du secteur informel de recyclage des déchets et de l'économie circulaire et d'un cadre réglementaire indicatif de l'économie sociale et solidaire

flux de déchets dangereux autres que les emballages, ni la REP pour les pneumatiques, laquelle nécessite un axe de travail distinct et spécialisé.

4. Trajectoire de mise en œuvre de l'étude

L'objectif principal de l'étude de faisabilité proposée est d'évaluer la viabilité d'un système de REP régional et de définir les paramètres de haut niveau nécessaires à sa mise en œuvre potentielle. Elle doit fournir à chaque État membre un cadre structuré pour identifier les étapes clés requises afin d'aligner les systèmes nationaux de gestion des déchets sur une approche régionale partagée, sans toutefois s'étendre à la conception détaillée du système. Le succès de cette démarche dépendra de la capacité de l'étude à refléter les contextes opérationnels et politiques uniques de chaque État membre, en veillant à ce que la coopération régionale renforce les efforts nationaux plutôt qu'elle ne les duplique ou ne les supplante.

Par conséquent, pour garantir un modèle fonctionnel et intégré, l'étude doit s'articuler autour des axes de travail séquentiels suivants :

Première étape : diagnostic des capacités nationales et prérequis

L'étude doit commencer par un diagnostic du point de départ spécifique à chaque État membre. Elle doit définir les lacunes fondamentales à combler avant qu'un pays ne puisse se « connecter » au système régional. Cela impliquera :

- **Audits des capacités nationales** : identification des obstacles législatifs, infrastructurels et fiscaux propres à chaque pays.
- **Standardisation des données** : évaluation des options pour améliorer l'alignement de la classification des codes SH et identification d'un point de départ approprié pour l'harmonisation entre les États membres. Cela inclura des recommandations de haut niveau pour soutenir un suivi plus cohérent des importations de plastique, tout en reconnaissant que les protocoles détaillés et les guides de mise en œuvre seront élaborés lors d'une phase ultérieure.

Seconde étape : identification des exigences opérationnelles nationales

Une fois la base de référence établie, l'étude doit fournir à chaque pays un ensemble sur mesure d'exigences opérationnelles nationales. Cela aidera à développer des systèmes de REP nationaux efficaces localement tout en restant compatibles au niveau régional.

- **Mécanismes opérationnels** : évaluation de la faisabilité de différentes approches pour la collecte des redevances, la sanctuarisation des fonds et les flux de travail administratifs, incluant leur fonctionnement concret aux niveaux national et régional.
- **Cadres d'inclusion sociale** : évaluation de la faisabilité de mécanismes visant à intégrer les collecteurs informels dans la chaîne de valeur formelle de la REP (distribution d'équipements de protection individuelle, systèmes d'enregistrement et paiement de frais de service).
- **Préparation aux projets pilotes** : identification et évaluation des secteurs offrant des gains rapides, tels que le secteur cafés-hôtels-restaurants (CHR) ou des flux de polymères spécifiques comme le PET, où des mécanismes de REP pourraient être pilotés à court terme.

Troisième étape : construction du cadre régional

La dernière étape consiste à établir les liens entre les cinq systèmes nationaux. L'étude doit identifier les connecteurs institutionnels et logistiques nécessaires à la création d'un marché unifié.

- **Le modèle régional** : évaluation des options de gouvernance pour combler le « déficit de confiance », et analyse des mécanismes permettant d'éviter la double imposition et de garantir la transparence fiscale transfrontalière.
- **Logistique transfrontalière et commerce** : évaluation de la viabilité de couloirs de ressources définis pour le mouvement des déchets. Cela comprend l'examen des exigences de conformité au titre de la Convention de Bâle, du règlement de l'UE sur les transferts de déchets et des cadres nationaux, ainsi que l'identification de routes maritimes rentables vers les pôles de traitement régionaux.
- **Protocoles de négociation collective** : exploration du potentiel d'une voix régionale unifiée, permettant aux cinq nations de négocier collectivement avec les propriétaires de marques multinationales pour améliorer l'éco-conception des emballages et renforcer la responsabilité des producteurs.

4.1 Méthodologie et besoins en données

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des principaux éléments de conception à évaluer, ainsi que les considérations majeures associées à chaque composante d'un éventuel système de REP régional. Ces éléments sont explorés plus en détail dans [le rapport de recherche de Common Seas : « La REP à l'échelle régionale : un levier pour réduire la pollution plastique dans les États insulaires et les territoires isolés »](#) rédigé en anglais. En résumé, les composantes centrales d'un système de REP régional incluent :

- La base juridique et l'organisation institutionnelle.
- Les flux opérationnels et les marchés finaux.
- Les flux financiers et les entités assujetties.
- La gouvernance et l'application.

Le tableau met également en évidence les données déjà disponibles et les informations complémentaires requises. Pour maximiser l'efficacité et éviter les redondances, l'étude de faisabilité s'appuiera sur les données d'études et d'initiatives existantes, notamment les profils de pays actuellement élaborés dans le cadre du projet *IslandPlas*.

Pour chaque élément de conception, le tableau définit la méthodologie proposée et les sources potentielles. Ensemble, ces éléments forment le cadre méthodologique de l'étude, guidant l'analyse des aspects juridiques, opérationnels, financiers et de gouvernance du système proposé.

Tableau 3. Aperçu des données (existantes et requises) et méthodologie de l'étude de faisabilité

Élément de conception	Considérations principales	Données existantes	Données supplémentaires requises	Source(s) de données clés / Méthodologie
Base juridique et institutionnelle	Approche obligatoire vs volontaire : évaluer la transition de systèmes volontaires défaillants (ex : le projet PolyPet à Maurice) vers un alignement régional contraignant.	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux stratégiques en cours sur la faisabilité d'un filière REP nationale aux Comores. • Travaux stratégiques en cours à Maurice concernant la Feuille de route nationale sur le plastique et la loi sur l'économie circulaire. • Travaux stratégiques en cours aux Seychelles : les autorités prévoient d'étendre le système de consigne au PP et au PEHD (emballages alimentaires) et d'élargir les interdictions aux contenants de vente à emporter et aux pailles. • Travaux stratégiques en cours aux Comores : bien qu'un centre de rachat de PET ait été établi à Mohéli, le diagnostic national et les données financières restent « peu 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens sur les parts de marché protégés par un accord de confidentialité • Revue juridique des statuts nationaux. • Audit des lacunes législatives. • Analyse croisée pour les cinq juridictions entre la Convention de Bâle et le règlement de l'UE sur les transferts de déchets. • Analyse des incitations volontaires nécessaires en l'absence de régime de REP national pour certaines juridictions de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec Circlearth ou avec un cabinet juridique spécialisé. • Consultations auprès des fonctionnaires internationaux, des fonctionnaires de la COI, des décideurs nationaux et des parlements. • Cartographie des parties prenantes et identification des besoins d'engagement pour les entités publiques et privées. • Programme de renforcement des capacités.

Élément de conception	Considérations principales	Données existantes	Données supplémentaires requises	Source(s) de données clés / Méthodologie
	<p>Administrateur unique vs multiple : déterminer si la COI agit comme un moyeu central ou comme un coordinateur souple</p> <p>Entité à but lucratif vs non lucratif pour administrer le système.</p> <p>Exploiter une entité régionale établie vs créer une nouvelle entité</p> <p>Structure et rôle des éco-organismes ou entités nationales.</p>	<p>fiables ». Le projet ExPLOI fournira des experts juridiques et financiers en mai 2026 pour constituer une base de données formelle sur les emballages.</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux stratégiques de haut niveau dans le cadre de la Convention de Nairobi avec les 5 États membres de la COI et 5 pays tiers, dont la Zambie qui entretient des liens étroits avec les Comores. Analyse des flux de matières : élaboration des profils de pays en cours par le projet IslandPlas, financé par l'UICN et la Fondation Coca-Cola. GEF ISLANDS : développement d'une stratégie pour l'engagement des producteurs concernant les déchets dangereux (y compris le plastique). 	<ul style="list-style-type: none"> Définitions juridiques : harmonisées entre les cinq juridictions. Parts de marché et liste des producteurs/importateurs afin de comprendre les différents segments du marché et la taille des détenteurs de marques. 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens sur les parts de marché protégés par un accord de confidentialité. Consultation des principaux détenteurs de marques, détaillants et importateurs.

Élément de conception	Considérations principales	Données existantes	Données supplémentaires requises	Source(s) de données clés / Méthodologie
<p>Flux opérationnels et accès aux marchés finaux</p>	<p>Suivi et gestion des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volumes d'importations portuaires. • Rapport EY sur les relations économiques inter-îles. • Données partielles sur les routes maritimes et l'accès aux marchés finaux. • Étude CAP Business, portant sur la faisabilité d'une unité régionale de recyclage du PET (2020). 	<ul style="list-style-type: none"> • Granularité au niveau des polymères (PET vs PEHD vs Multicouches). • Analyse des « maillons manquants » maritimes : chiffrage des routes maritimes spécifiques entre les îles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de l'étude CAP Business 2020 avec un périmètre élargi. • Mise en œuvre d'un processus d'engagement afin d'obtenir l'adhésion du secteur privé.
	<p>Flux de matières via des pôles de gestion des déchets régionaux/sous-régionaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Données des agences douanières. • Lien avec le volet juridique - pôles régionaux : cartographie du potentiel d'accords bilatéraux pour l'exportation de déchets vers des usines de traitement régionales (exemple de Madagascar pour le PET). 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit douanier : révision des codes SH afin de distinguer le « contenu » du « contenant ». • Nécessité d'un mandat pour accéder aux données spécifiques des agences douanières (par exemple, pour La Réunion, un mandat de l'exécutif régional sera requis).

Élément de conception	Considérations principales	Données existantes	Données supplémentaires requises	Source(s) de données clés / Méthodologie
	Accès aux marchés finaux		<ul style="list-style-type: none"> Revue des flux de déchets entre les îles et part spécifique des déchets plastiques par marché final. 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie de l'accès aux marchés finaux via l'actualisation de l'étude CAP Business 2020.
Flux financiers et entités assujetties	Entités assujetties au sein de la région	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance et disponibilité partielles des budgets actuels des déchets municipaux et de la fiscalité locale. Besoins d'engagement et cartographie des parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> « Coût net » par tonne pour la collecte et le tri dans chaque contexte de PIED 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes auprès des parties prenantes incluant des détenteurs de marques de différentes tailles (PME vs multinationales).
	Processus de collecte des redevances		<ul style="list-style-type: none"> Données sur les revenus des producteurs pour déterminer des paliers de redevances équitables. 	<ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité économique pour soutenir les travaux nationaux sur la REP et mieux définir la redevance.
	Dépenses budgétaires et allocation équitable des financements		<ul style="list-style-type: none"> Données et évaluations plus granulaires sur les besoins économiques par État membre pour mettre en œuvre la collecte sélective et les coûts des transports maritimes. 	

Élément de conception	Considérations principales	Données existantes	Données supplémentaires requises	Source(s) de données clés / Méthodologie
Gouvernance et mise en œuvre	Rôles de gouvernance pour le suivi et la supervision du régime de REP régional	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat de la COI • La Réunion : Procédures Opérationnelles Standards issues de Citeo. • Analyse comparative internationale sur les régimes de REP et la gouvernance des éco-organismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un registre numérique régional. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers sur la gouvernance. • Axe de travail spécifique sur la plateforme de données
	Processus de suivi, de reporting et de vérification		<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles d'application pour les douanes nationales par rapport au niveau régional. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse comparative par rapport aux registres de REP internationaux de type « Guichet unique ».
	Mécanisme de résolution des litiges		<ul style="list-style-type: none"> • Mandat légal, distinction claire des responsabilités, processus d'audit et de conformité, et sanctions en cas de non-respect. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations auprès des fonctionnaires internationaux, des fonctionnaires de la COI, des décideurs nationaux et des parlementaires.



4.2 Principaux livrables

L'étude de faisabilité doit fournir un ensemble de dimensions d'évaluation clés pour soutenir la prise de décision. Ces dimensions sont des composantes interdépendantes et doivent être considérées comme formant un socle de preuves unique et intégré, plutôt que des livrables isolés :

- **Une évaluation de l'état de préparation** pour chaque Etat membre de la COI, identifiant les capacités institutionnelles, les lacunes réglementaires, les besoins en infrastructures et en financement, les données, le suivi et la performance, ainsi que les actions prioritaires requises pour opérationnaliser la REP avec succès.
- **Une évaluation de la faisabilité financière et économique**, incluant la modélisation des coûts des systèmes de collecte, de tri, de recyclage et d'élimination, ainsi que les mécanismes de financement des producteurs.
- **Une évaluation du cadre de gouvernance et institutionnel**, déterminant si des structures appropriées existent déjà ou pourraient être raisonnablement développées, notamment pour agir en tant qu'éco-organisme ou entité équivalente, ainsi que les modalités de supervision.
- **Une analyse juridique et réglementaire**, identifiant les réformes politiques nécessaires, la législation habilitante et les options d'harmonisation ou de reconnaissance mutuelle entre les pays participants pour soutenir une approche régionale cohérente.
- **Une évaluation des exigences du système de gestion des déchets et de recyclage**, incluant les lacunes infrastructurelles, les besoins en capacité opérationnelle et les opportunités potentielles de collaboration régionale sur le traitement, l'exportation ou les installations partagées.
- **Un ensemble d'options de mise en œuvre et de trajectoires progressives**, reflétant les différents niveaux de préparation nationale et permettant une introduction échelonnée des obligations de REP dans le temps.
- **Enfin, l'étude fournira un ensemble de recommandations et d'actions prioritaires** pour les gouvernements, le secteur privé et les partenaires régionaux, incluant les besoins en renforcement des capacités, les exigences d'assistance technique et les opportunités d'alignement sur les meilleures pratiques internationales.

4.3 Cartographie et engagement des parties prenantes

Dès le lancement de l'étude, un exercice complet de cartographie des parties prenantes doit être entrepris. Cet exercice s'appuiera sur la liste préliminaire fournie par la Commission de l'océan Indien (voir Annexe IV), qui devra être revue et validée.

Les groupes clés incluent les acteurs du secteur privé de la chaîne de valeur (importateurs, producteurs, fabricants, détaillants et distributeurs), dont l'adhésion est jugée cruciale. L'engagement doit s'étendre aux autorités douanières, aux agences nationales de promotion des investissements, aux ministères (Environnement, Finances, Commerce) et aux agences nationales des déchets. Les opérateurs de gestion des déchets, y compris le secteur informel, doivent être consultés pour garantir que les réalités du terrain et les moyens de subsistance



sont pris en compte. Enfin, des consultants locaux seront identifiés dans chaque île pour assurer une compréhension contextuelle forte.

Pour faciliter l'accès et éviter les retards, des lettres d'introduction de la Direction Générale pourront être envoyées en amont. L'étude s'appuiera également sur des structures de coordination existantes, telles que la Plateforme Public-Privé et le groupe de travail sur la REP, qui serviront de mécanismes consultatifs tout au long du processus.

4.4 Gouvernance et ressources nécessaires

Cette section présente les modalités de gouvernance et les besoins en ressources pour l'étude de faisabilité.

4.4.1 Cadre de gouvernance

Le projet doit fonctionner selon une structure de gouvernance multi-niveaux conçue pour combler le fossé entre la stratégie régionale et la mise en œuvre nationale :

- Comité de pilotage de la REP régionale : présidé par le Secrétariat de la COI, cet organe comprendra les points focaux nationaux des cinq États membres, les représentants officiels désignés des États-membres dont ceux des ministères de l'Environnement, du projet ExPLOI et du groupe de l'océan Indien occidental de la Convention de Nairobi. Son rôle est d'assurer la supervision stratégique et de lever les obstacles politiques.
- Groupe de travail technique : organe consultatif comprenant l'équipe technique d'ExPLOI, les responsables d'IslandPlas et des représentants du secteur privé, des autorités douanières, des agences nationales des investissements des États-membres de la COI (la plateforme public-privé de la COI). Il validera les données techniques et les analyses.
- Gestion de projet : dirigée par *Common Seas* et le Secrétariat général de la COI, en collaboration avec un consortium de consultants spécialisés pour l'exécution quotidienne de la recherche et de l'engagement.

4.4.2 Ressources nécessaires pour l'étude de faisabilité

Comme indiqué dans le Tableau 4 ci-dessous, ces besoins en ressources sont organisés autour des composantes clés de l'évaluation (techniques, juridiques, financières et institutionnelles). Ils reflètent la nécessité d'une expertise technique spécialisée et d'une coordination efficace des parties prenantes entre les États membres de la COI.

Tableau 4. Synthèse des besoins en ressources

Dimension de l'étude de faisabilité	Budget estimé requis	Description	Besoins en ressources humaines
Alignement juridique et réglementaire	£35,000- £55,000	Diagnostic des lacunes juridiques nationales et rédaction des « étapes » spécifiques (décrets/lois) nécessaires pour que chaque pays s'aligne sur la vision régionale.	Un spécialiste international des politiques publiques de REP et cinq consultants juridiques nationaux.



Mécanismes financiers et économiques	£35,000 - £60,000	Analyse des « coûts nets » par polymère/typologie d'emballages plastiques (collecte/tri) et des mécanismes potentiels de redevances nationales/régionales pour garantir la viabilité à long terme.	Un modélisateur financier et un analyste de données de marché.
Coordination régionale et engagement privé	£25,000- £40,000	Facilitation d'une « voix unifiée des 5 nations ». Création d'un canal de confiance avec les metteurs en marché et coordination du comité de pilotage régional.	Un responsable de la coordination régionale et un facilitateur pour le secteur privé.
Analyse des flux opérationnels et logistiques	£25,000 - £40,000	Cartographie du « delta manquant » (importations vs déchets) et identification des routes maritimes entre les îles.	Un expert analyste de données et un expert en logistique maritime.
Renforcement des capacités techniques	£20,000- £35,000	Élaboration de manuels de transition vers la REP et organisation d'ateliers ciblés pour les parties prenantes publiques et privées.	Un responsable de la formation technique et un spécialiste en contenu/communication.
Préparation nationale et planification par étapes	£10,000 - £15,000	Traduction des données techniques en « Tableaux de bord de préparation nationale », permettant d'avoir un manuel d'actions clair pour chaque État membre.	Chef de projet (rôle intégré) soutenu par cinq points focaux nationaux.
Total	£ 150,000- 245,000		

Pour parvenir à un système de REP régional pleinement opérationnel, des financements supplémentaires seront nécessaires pour des axes de travail à fort impact qui sortent du périmètre de l'étude de faisabilité. Ces activités — incluant la rédaction législative complète, la conception détaillée du système, l'ingénierie des infrastructures, le développement d'un registre numérique régional, un axe de travail spécialisé pour les pneumatiques et des projets pilotes pour le secteur informel — sont cruciales pour passer de la faisabilité au lancement physique, institutionnel et juridique du régime. Elles pourraient être coordonnées avec la seconde phase du projet ExPLOI. L'étude de faisabilité fournira des éclairages critiques sur les exigences, les calendriers et les spécifications techniques de ces activités, aidant ainsi à les hiérarchiser et à les planifier dans le cadre d'un déploiement progressif.



Un aperçu du calendrier indicatif de l'étude de faisabilité est présenté dans le Tableau 5. Ce calendrier organise les activités de manière séquentielle, depuis la mobilisation initiale et la validation des données jusqu'aux évaluations techniques, au renforcement des capacités et à la livraison finale. Cette approche par phases garantit que les conclusions sont élaborées de manière itérative, validées avec les parties prenantes et traduites en résultats exploitables pour les États membres.

Tableau 5. Calendrier indicatif des activités de l'étude de faisabilité sur une année

Mois	Activités
Mois 1	<ul style="list-style-type: none">• Identification des consultants pertinents pour rejoindre le consortium
Mois 2-3	<ul style="list-style-type: none">• Mobilisation de l'étude et approbation de la note de cadrage
Mois 4 - 6	<ul style="list-style-type: none">• État des lieux national et validation des données de référence
Mois 6-9	Évaluation des points suivants: <ul style="list-style-type: none">• Base juridique et organisation institutionnelle• Flux opérationnels et marchés finaux (basés sur les profils de pays)• Flux financiers et entités assujetties (basés sur les rapports et données accessibles)• Gouvernance et application
Mois 9-10	Renforcement des capacités sur la REP
Mois 10-11	<ul style="list-style-type: none">• Création des Tableaux de bord de préparation nationale (basés sur les évaluations juridiques/opérationnelles/financières et de gouvernance)
Mois 12	<ul style="list-style-type: none">• Livraison de l'évaluation finale de faisabilité

5. Risques, hypothèses et contraintes

5.1 Risques

L'étude de faisabilité peut être confrontée à un certain nombre de risques susceptibles d'affecter la qualité, les délais ou l'applicabilité de ses conclusions. Un risque majeur concerne l'engagement et la participation des parties prenantes, compte tenu de la diversité des acteurs (producteurs privés, collecteurs informels, autorités municipales, etc.). Une faible disponibilité ou des retards de coordination pourraient réduire le caractère inclusif des consultations. Sans partenaires locaux solides pour la collecte de données sur le terrain, la qualité de l'analyse pourrait être compromise.

Un autre risque concerne la disponibilité et la fiabilité des données nécessaires pour modéliser les flux de déchets et les capacités de recyclage. Les données sont souvent fragmentées, obsolètes ou incohérentes entre les pays.



Compte tenu de la portée régionale, il existe également un risque de divergence des priorités politiques nationales, de la maturité réglementaire ou de la capacité institutionnelle. Les différences de cadres juridiques et de structures de marché peuvent compliquer l'identification d'approches harmonisées.

L'étude peut aussi être affectée par les incertitudes économiques et de marché, notamment les fluctuations des prix des matériaux, en particulier en raison de la situation actuelle au Moyen-Orient, ou l'étranglement des marchés locaux du recyclage.

Enfin, un risque important concerne la mobilisation des fonds pour l'étude elle-même dans un paysage de financement de plus en plus concurrentiel, ainsi que le risque de marginalisation du secteur informel, ce qui pourrait entraîner des impacts sociaux négatifs ou une résistance si les moyens de subsistance sont perturbés.

5.2 Hypothèses

L'étude repose sur plusieurs hypothèses clés :

- Les pays et institutions régionales restent engagés dans l'exploration d'une approche coordonnée.
- Les autorités faciliteront l'accès aux informations et aux documents stratégiques.
- Le secteur privé et les autres acteurs clés s'engageront de manière constructive, reconnaissant les bénéfices à long terme, malgré l'introduction potentielle de nouvelles redevances.
- Les mécanismes de collaboration régionale (groupe de travail REP, plateforme public-privé, comité des douanes des Etats membres de la COI, l'association régionale des agences des investissements de l'océan Indien) fonctionneront comme des organes consultatifs efficaces.

5.3 Contraintes

L'étude sera menée dans le cadre de contraintes pratiques et structurelles. Les limitations de temps et de ressources peuvent restreindre la profondeur de la collecte de données sur le terrain.

La nature régionale de l'initiative introduit une complexité institutionnelle, car un système de REP peut nécessiter une coordination entre plusieurs juridictions, langues et systèmes administratifs.

Dans certains pays, la faible capacité d'application, les lacunes des infrastructures ou l'absence de cadres de responsabilité des producteurs pourraient limiter la mise en œuvre immédiate de certains modèles, même s'ils sont techniquement réalisables à long terme.

Enfin, l'étude doit s'adapter à un contexte politique en constante évolution, où des réformes parallèles ou des changements politiques pourraient modifier les priorités des parties prenantes en cours de route.

6. Conclusions et prochaines étapes

Le présent document définit le périmètre, la méthodologie, les résultats attendus et les besoins en ressources d'une étude de faisabilité pour un système de REP régional relatif aux emballages plastiques dans les États membres de la COI. L'étude est positionnée comme une



évaluation ascendante et fondée sur des données probantes, conçue pour analyser les conditions techniques, juridiques, financières et institutionnelles nécessaires à une coopération régionale efficace.

L'étude de faisabilité proposée est pleinement alignée sur le mandat de 2023 de la COI visant à accélérer la transition vers une économie circulaire régionale. Elle s'inscrit également dans la stratégie, en six parties, définie dans le rapport « Prochaines étapes de la REP pour les États insulaires de l'océan Indien », incluant l'évaluation des systèmes nationaux de gestion des déchets, la cartographie des opportunités de recyclage et d'exportation, et le renforcement de la coopération maritime. Les consultations des parties prenantes menées durant la phase de cadrage confirment un large soutien à une approche régionale, tout en identifiant les conditions de réussite critiques qui doivent être analysées. En particulier, les acteurs ont systématiquement souligné l'harmonisation des données comme un prérequis essentiel, incluant l'alignement des codes douaniers (codes SH), l'amélioration de la transparence des flux de matériaux et l'établissement de systèmes de données fiables et auditable. Plus largement, une priorité claire est accordée à la gouvernance, à l'alignement juridique et à la capacité institutionnelle en tant qu'éléments fondateurs.

Un budget estimé entre 150 000 £ et 250 000 £ est nécessaire pour réaliser l'étude de faisabilité et requerra une mobilisation de ressources. Bien que cela représente une première étape critique, des financements supplémentaires seront nécessaires pour passer de la faisabilité à la conception et à la mise en œuvre du système, incluant des activités telles que la rédaction législative, l'ingénierie des infrastructures, la conception opérationnelle et de la gouvernance, le développement de systèmes numériques et le déploiement de projets pilotes.

Prochaines étapes

Le passage à la phase de faisabilité nécessitera les actions prioritaires suivantes :

- Mobilisation des ressources : sécuriser le financement pour soutenir la mise en œuvre complète de l'étude de faisabilité dans ses composantes techniques, juridiques, financières et opérationnelles.
- Lancement de l'étude de faisabilité : initier l'étude conformément au périmètre et à la méthodologie définis, incluant les diagnostics au niveau national et l'analyse au niveau régional.
- Renforcement et harmonisation des données : faire progresser le travail de collecte et de standardisation des données, avec un accent particulier sur l'alignement des codes SH pour permettre un suivi cohérent des flux d'emballages plastiques entre les États membres de la COI.
- Engagement des parties prenantes : poursuivre un dialogue structuré avec les autorités publiques, les acteurs du secteur privé et les initiatives régionales pour valider les hypothèses et garantir l'alignement stratégique.

Ces étapes permettront à l'étude de faisabilité de fournir une évaluation complète et exploitable des conditions dans lesquelles un système de REP régional pour les emballages plastiques peut être efficacement développé et mis en œuvre, soutenant ainsi une transition coordonnée vers une économie circulaire au sein des États membres de la COI.



ANNEX I – LISTE DES ENTITES CONSULTEES

Member State	Organisations
Maurice	Chambre de commerce et d'industrie Mautopia Business Mauritius
Madagascar	Ministère de l'Environnement et du développement durable
Comores	Direction générale des douanes Agence nationale de gestion des déchets
La Réunion	Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion (SCIR) Direction régionale des douanes
Seychelles	/
Régional	Représentants du projet ExPLOI



ANNEX II – NOTE DE CADRAGE PREMIER GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VISION REGIONALE DE LA REP DANS L'OCEAN INDIEN

Introduction

Contexte

La pollution plastique représente un défi environnemental et économique croissant dans la région de l'océan Indien. La moitié des dix principaux contributeurs mondiaux à la pollution plastique des océans se trouvent le long du pourtour de l'océan Indien, et on estime que 15 % des déchets plastiques océaniques mondiaux se retrouvent dans le bassin de l'océan Indien, représentant entre 0,47 million et 2,75 millions de tonnes par an de macroplastiques (Pattiaratchi et al., 2022). De plus, la région manque d'infrastructures suffisantes pour la collecte, le traitement, la valorisation et l'exportation des déchets plastiques ; par exemple, une évaluation a noté que moins de 5 % des plastiques sont recyclés dans l'océan Indien occidental (UICN, 2018).

Ces défis sont encore plus accentués pour les petits États insulaires en développement (PEID) de la région. Les contraintes logistiques et géographiques – notamment les faibles économies d'échelle, l'isolement des localités, les coûts de transport élevés, l'accès limité aux marchés finaux et l'afflux de plastiques anciens échouant sur leurs côtes en provenance de sources lointaines – aggravent le problème. De nombreuses îles fonctionnent encore avec des systèmes de gestion, de tri et de valorisation inadéquats, ce qui les rend vulnérables à l'augmentation des déchets et à la dégradation de l'environnement.

La nature transfrontalière de la pollution plastique marine et les exigences logistiques et financières importantes liées à la collecte, à la valorisation et à l'exportation des déchets dépassent souvent la capacité des PEID et des zones géographiques isolées à agir individuellement. Une politique de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) adaptée à la région offre un mécanisme pour transférer les coûts et les incitations en amont, impliquant les fabricants, importateurs et distributeurs de produits plastiques dans le soutien à la gestion, au recyclage et à la valorisation des déchets. Des efforts coordonnés via une plateforme régionale peuvent mutualiser les ressources, réaliser des économies d'échelle, harmoniser les cadres réglementaires et améliorer l'accès aux marchés finaux.

L'importance de la coordination régionale est renforcée par les initiatives déjà existantes dans la région. La Commission de l'océan Indien (COI) a déjà élaboré des plans d'action régionaux sur la pollution plastique marine et l'économie circulaire, soulignant la nécessité d'une politique alignée, d'un financement durable des infrastructures et d'un engagement actif de l'industrie. Un dispositif régional de REP pourrait compléter ces efforts en fournissant un mécanisme structuré pour le financement, la coordination opérationnelle et l'harmonisation des politiques, garantissant que les interventions soient à la fois économiquement viables et écologiquement efficaces.

Ce document de contexte et l'atelier associé visent à explorer comment une approche régionale de REP pourrait être conçue et mise en œuvre pour les cinq États membres de la COI (désignés ci-après comme les États africains et insulaires de l'océan Indien). L'accent est mis sur la prise en compte des contextes géographiques, économiques et sociaux uniques de ces PEID, tout en identifiant les opportunités et les défis liés à la mise en commun des ressources, à l'harmonisation des réglementations et à l'engagement des producteurs pour fournir des solutions de gestion durable des déchets.



Périmètre du projet

La COI a reçu mandat des États insulaires africains et indiens de l'océan Indien pour mobiliser des partenariats et des ressources afin d'accélérer la promotion de l'économie circulaire au niveau régional, notamment par le biais de la REP pour les filières emballages et pneus.

Common Seas, une entreprise sociale qui collabore avec les gouvernements et les principales organisations des petits États insulaires en développement et des petits pays côtiers pour élaborer des stratégies politiques en amont et en aval visant à stopper le flux de pollution plastique, a conclu un partenariat avec la COI en octobre 2025 pour soutenir le développement et la mise en œuvre d'un cadre régional de REP pour les emballages.

Common Seas a récemment mené une recherche – en collaboration avec Circlearth, le Global Plastics Policy Centre, Africa Circular, WRAP et le Plastics Pact Australie, Nouvelle-Zélande et îles du Pacifique (ANZPAC), et avec les conseils de la GIZ et de la Convention de Carthagène de l'UNEP – explorant les avantages potentiels et les éléments à prendre en compte pour la conception d'une approche régionale de REP.



S'appuyant sur cette recherche et sur les efforts existants en faveur du développement de la REP régionale pour les États africains et insulaires de l'océan Indien – y compris le document « Next steps on EPR in the Indian Ocean Region » élaboré dans le cadre du partenariat « GIZ-GAP for EPR » et en collaboration avec Africa Circular – ce partenariat comprendra trois phases de soutien :

1. **Un atelier de cadrage** visant à aligner les principaux acteurs et à commencer à définir l'étude de faisabilité.
2. **Une étude de faisabilité** pour évaluer les mécanismes juridiques, opérationnels, financiers et de gouvernance d'un cadre régional de REP pour les emballages plastiques.
3. **La mise en œuvre** du cadre régional de la REP.

Ce document de contexte se concentre sur la **phase 1 du projet**, à savoir l'atelier régional de cadrage.

L'approche régionale de la REP par Common Seas

La lutte contre la pollution plastique nécessite une approche couvrant l'ensemble du cycle de vie des produits, incluant des interventions ambitieuses en amont comme en aval. La REP peut jouer un rôle important dans une approche globale.

La REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) est une politique environnementale selon laquelle les producteurs assument une responsabilité significative pour la gestion en fin de vie de leurs produits, notamment en ce qui concerne les coûts de recyclage et d'élimination. Elle est de plus en plus reconnue comme un mécanisme clé pour faire progresser les objectifs de l'économie circulaire, avec plus de 400 dispositifs actuellement en fonctionnement dans le monde (Earth Action, 2025).

La REP concrétise le Principe du Pollueur-Payeur en transférant la responsabilité de la gestion des déchets des gouvernements locaux vers les producteurs. Ce mécanisme fournit des



incitations à concevoir des produits et emballages plus durables tout en assurant un financement stable pour la gestion des déchets post-consommation. Elle est largement considérée comme le seul modèle éprouvé capable de fournir un financement fiable pour la collecte, le tri et le recyclage des déchets post-consommation (EMF, 2021).

Bien que la REP ait historiquement été plus courante dans les pays à revenu élevé, son adoption se développe dans les économies à revenu faible et intermédiaire. Les principaux producteurs d'emballages soutiennent également la REP, reconnaissant son potentiel à instaurer des conditions de concurrence équitables et à offrir une prévisibilité réglementaire et de marché.

Malgré ce soutien, l'adoption de la REP dans les zones géographiquement isolées reste limitée, souvent réduite aux systèmes de consigne. On constate également un manque notable, tant dans la littérature académique que dans les cadres politiques, concernant la REP dans les PEID. Les analyses existantes mettent fréquemment l'accent sur les standards mondiaux, en tenant peu compte des défis spécifiques auxquels sont confrontées les petites îles et territoires isolés.

Ces défis, toutefois, ne rendent pas la REP irréalisable dans ces zones. Ils soulignent plutôt la nécessité d'une approche adaptée. Cela soulève une question cruciale : que signifie la REP dans le contexte des territoires isolés, et comment peut-elle être conçue pour être à la fois efficace et réalisable ? Comprendre comment ces territoires peuvent adapter les dispositifs de REP à leurs contextes économiques, sociaux et géographiques uniques est essentiel pour développer un ensemble complet de solutions visant à lutter contre la pollution plastique dans ces régions.

Pour répondre à cette question, Common Seas a mené une recherche de décembre 2024 à novembre 2025 afin d'évaluer le potentiel et les principaux éléments de conception d'une approche régionale de REP spécifiquement adaptée aux contextes sociaux, économiques et environnementaux des PEID et des zones isolées. Le projet a suivi un calendrier structuré : débutant par des entretiens avec les parties prenantes, incluant des représentants gouvernementaux des PEID, suivi de recherches secondaires et de la rédaction d'un rapport complet accompagné d'un document de vision, avec une période de consultation en août 2025 pour recueillir des retours sur les conclusions préliminaires. En octobre 2025, un webinaire ciblé et une campagne de sensibilisation ont été organisés pour mobiliser un soutien intersectoriel autour du document de vision. La recherche s'est conclue par le lancement du rapport final et du document de vision, approuvés par plus de 40 organisations fin novembre 2025.

L'objectif principal de cette recherche est d'évaluer si un modèle régional de REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) peut répondre aux défis structurels auxquels sont confrontés les PEID (Petits États Insulaires en Développement) et les communautés isolées. En mutualisant les ressources entre plusieurs territoires, un tel modèle pourrait réaliser des économies d'échelle supérieures à celles d'îles individuelles, réduire les coûts logistiques, faciliter le partage des infrastructures, établir des mécanismes de financement durables et encourager la conception de produits mieux adaptés aux réalités des marchés insulaires.

D'un point de vue opérationnel, une approche régionale peut offrir plusieurs avantages. L'agrégation des volumes de déchets entre les îles augmente la viabilité financière des systèmes de recyclage, tandis que la coordination logistique permet d'optimiser les itinéraires de collecte et de transport, réduisant ainsi les coûts globaux. En passant d'opérations isolées et fragmentées à un réseau régional interconnecté, les territoires peuvent acquérir la capacité

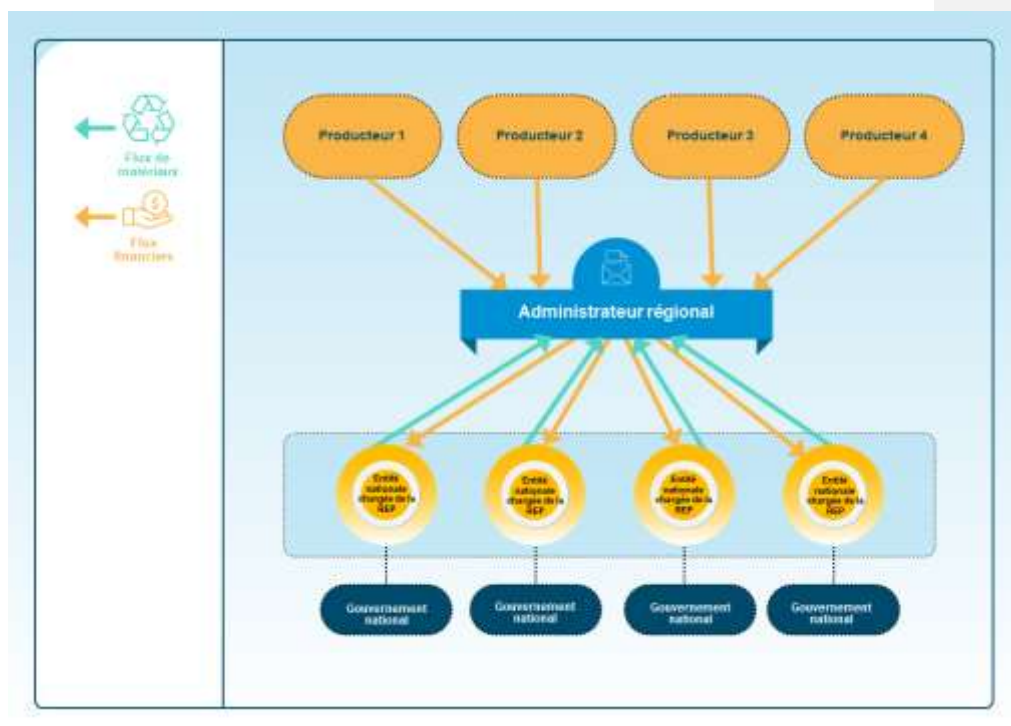


de gérer les plastiques hérités — des déchets accumulés sur plusieurs décennies qui dépassent souvent la capacité de gestion des autorités locales.

Cette approche peut également renforcer l'efficacité des régimes de REP eux-mêmes. Un système régional représentant plusieurs territoires pourrait exercer une influence accrue sur le marché, favorisant un engagement plus fort avec les producteurs internationaux pour promouvoir l'éco-conception et des choix de produits durables. Des règles régionales harmonisées pourraient réduire le risque de non-conformité par des « passagers clandestins » et élargir la responsabilité, en s'assurant que les propriétaires de marques — et non seulement les importateurs locaux — soient responsables des déchets d'emballage. En créant un système financé par l'industrie, le modèle pourrait également diminuer le fardeau financier et opérationnel des institutions publiques, souvent débordées dans les PEID et les zones isolées.

Au-delà des impacts opérationnels directs, la coordination régionale offre des co-bénéfices importants. L'agrégation des données et l'harmonisation des règles entre les territoires peuvent améliorer la transparence et la traçabilité dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Les producteurs bénéficient d'une conformité simplifiée, tandis que le volume collectif de matériaux recyclables améliore l'accès au marché et les conditions de tarification. De manière cruciale, un système régional de REP réussi est socialement inclusif, intégrant les communautés locales et les collecteurs informels existants dans les infrastructures formelles, tout en veillant à ce qu'ils bénéficient de la transition vers un cadre coordonné.

Le modèle régional de REP proposé place un administrateur central au cœur du dispositif. Les producteurs/importateurs versent une seule redevance harmonisée à cet administrateur, qui canalise ensuite les flux matériels et financiers vers les entités nationales de REP de chaque pays participant, en tenant compte des contextes locaux et régionaux. Cette coordination centralisée garantit une gestion efficace de la conformité et des flux de matériaux, maximisant les économies d'échelle potentielles tout en conservant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux conditions locales.



Le rapport technique se concentre sur quatre éléments fondamentaux de conception d'un dispositif régional de REP : le cadre juridique, les flux opérationnels, les flux financiers et la gouvernance. Pour chacun de ces éléments, le rapport examine différentes options, en évaluant leurs avantages et leurs limites respectifs. Cela fournit un cadre structuré pour les discussions en atelier, permettant aux participants d'explorer comment une approche régionale de la REP pourrait être mise en œuvre de manière efficace pour les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien.

Considérations institutionnelles, opérationnelles et financières pour la région de l'océan Indien

Les sections suivantes explorent les dimensions principales de la préparation à la REP régionale dans la région de l'océan Indien : le cadre institutionnel, ainsi que les flux opérationnels et financiers.

Cadre institutionnel : Comment les responsabilités et la prise de décision sont structurées ?

La gouvernance de la gestion des déchets dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien varie largement en termes de maturité institutionnelle, de couverture juridique et de préparation à la REP.

Les îles disposant de systèmes plus développés, telles que La Réunion et Maurice, présentent des structures de gouvernance multi-niveaux clairement définies, une forte coordination entre



les autorités nationales et municipales, ainsi que des agences dédiées à la supervision des politiques, à la planification et au suivi. En revanche, les îles plus petites ou moins bien dotées en ressources, comme l'Union des Comores et Madagascar, rencontrent des limitations importantes en termes de capacités humaines et techniques, des arrangements institutionnels fragmentés et une coordination faible entre les niveaux national et local.

Les cadres juridiques et politiques sont tout aussi diversifiés. Certains territoires disposent d'une législation complète couvrant plusieurs flux de déchets, avec des mécanismes d'application et des obligations de suivi, comme c'est le cas à La Réunion et à Maurice. D'autres ne disposent que de législations sectorielles ou de projets de loi, avec des objectifs limités, une application faible et des lacunes dans la mise en œuvre, comme on l'observe à Madagascar et aux Comores.

L'adoption et l'opérationnalisation des mécanismes de REP varient également considérablement. La Réunion dispose depuis longtemps de régimes de REP couvrant plus de vingt flux de déchets, tandis que Maurice a introduit des dispositions de REP dans une législation récente, bien que les règlements soient encore en cours d'élaboration. Les Seychelles et les Comores ont approuvé des politiques de REP ou des projets de loi, mais manquent de règlements opérationnels formels, et Madagascar ne dispose que d'une loi sur les déchets électroniques qui n'a pas été mise en œuvre.

Le tableau ci-dessous résume la maturité des structures institutionnelles, des cadres juridiques et politiques, ainsi que la préparation à la REP dans la région, en mettant en évidence les différences de capacité de gouvernance, de couverture législative et de préparation à la mise en œuvre des initiatives de responsabilité des producteurs.

Pays	Maturité du cadre institutionnel	Maturité du cadre politique et réglementaire	Focus sur le cadre réglementaire de la REP
<p>Madagascar</p> 	<p>Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable et l'Office National de l'Environnement existent et sont responsables de la gestion environnementale, du suivi et de l'évaluation des impacts. Les communes sont responsables de la collecte des déchets.</p> <p>Un processus de décentralisation est en cours afin de transférer la prise de décision et la fourniture des services aux niveaux infranationaux.</p> <p>La capacité humaine et technique au niveau local est limitée, et la coordination entre les autorités nationales et municipales reste faible.</p>	<p>La Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement n'intègre pas le principe du pollueur-payeur, et la législation sur la gestion des déchets est fragmentée.</p> <p>Des lois sectorielles existent, notamment pour les déchets de soins de santé, mais leur application est faible.</p> <p>Aucun objectif national ni plan global pour la prévention des déchets, le recyclage ou la valorisation des ressources n'a été établi.</p>	<p>Une loi sur les déchets d'équipements électriques et électroniques existe avec une mention de la REP (Décret n° 2015-930), mais elle n'est actuellement pas mise en œuvre.</p>
<p>Union des Comores</p> 	<p>La gestion des déchets est en grande partie centralisée sous l'Agence Nationale de Gestion des Déchets.</p> <p>La capacité technique et opérationnelle est limitée, et la coordination avec les autorités locales est minimale.</p> <p>Les services de gestion des déchets au niveau municipal sont peu développés.</p>	<p>Le cadre juridique et politique est en cours d'élaboration.</p> <p>Un projet de loi sur la gestion des déchets solides et chimiques a été proposé, mais les définitions, responsabilités, objectifs et mécanismes de mise en œuvre ne sont pas encore établis.</p>	<p>Aucun cadre de REP n'existe actuellement.</p> <p>Le projet de loi devrait introduire le premier système de REP dans le pays.</p>

Maurice



La Division nationale de la gestion des déchets solides est responsable de la politique globale et de la supervision, tandis que les communes collectent les déchets des ménages et des entreprises.

La coordination entre les autorités nationales et locales existe, mais les ressources humaines et matérielles sont limitées, ce qui affecte la capacité opérationnelle.

La loi sur la gestion des déchets et la valorisation des ressources (2023) et la loi sur l'environnement (2024) fournissent une base juridique pour la gestion des déchets, incluant la valorisation des ressources et les approches de circularité.

Des réglementations sectorielles existent pour les plastiques à usage unique, les bouteilles en polyéthylène téréphthalate (PET) et les équipements électroniques. Certaines réglementations sont encore à l'état de projet.

Les objectifs nationaux visent à détourner une proportion significative des déchets de la mise en décharge d'ici 2030, avec des dispositions pour le suivi et le reporting.

L'application de la législation est partiellement mise en œuvre.

La loi comprend des dispositions pour la REP.

Des règlements provisoires existent pour les déchets électroniques et les emballages de boissons, incluant des obligations de reporting annuel.

Aucune réglementation sur la REP n'a encore été pleinement mise en œuvre.

La Réunion



Les communes se sont regroupées en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), responsables de la collecte des déchets, et ces EPCI coopèrent via des syndicats de traitement des déchets.


Le Conseil Régional supervise la planification, le suivi et la concertation avec l'ensemble des

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets établit des définitions, objectifs et stratégies clairs couvrant l'ensemble des flux de déchets. Il suit la hiérarchie des déchets et inclut des mécanismes de contrôle et d'application.

Le plan fixe des objectifs pour le recyclage, la valorisation matière et la valorisation

La législation sur la REP existe depuis 1992 et a été révisée en 2020 avec la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire (loi AGECL). Plus de 20 flux de déchets sont couverts par les dispositifs de REP.



	<p>parties prenantes, y compris l'État, les producteurs, les associations professionnelles et la société civile.</p> <p>La coordination est solide, avec des responsabilités clairement définies à tous les niveaux de gouvernance.</p>	<p>énergétique, avec des obligations de suivi et de reporting.</p> <p>Un objectif volontaire « zéro déchet » à l'horizon 2030 est inclus, et les exemptions sont justifiées au regard de l'impact environnemental.</p> <p>La majorité des déchets est recyclée hors de l'île, dans la métropole et auprès de partenaires commerciaux.</p>	<p>Les emballages industriels et commerciaux seront inclus dans le dispositif de REP d'ici l'année prochaine.</p> <p>r.</p>
<p>Seychelles</p> 	<p>L'Agence en charge de la Gestion des Déchets, rattachée au ministère de l'Environnement et de l'Énergie, est responsable de la gestion globale des déchets, en collaboration avec des opérateurs privés pour la collecte et le traitement.</p> <p>Des groupes communautaires participent à des initiatives de nettoyage.</p> <p>La coordination existe, mais elle est limitée.</p> <p>Les contraintes de capacité affectent la capacité à surveiller et appliquer efficacement la réglementation.</p>	<p>La Politique Nationale sur les Déchets et le Plan Directeur des Déchets Solides fournissent un cadre comprenant les définitions des catégories de déchets, des objectifs généraux et des stratégies de gestion.</p> <p>La Loi sur la Protection de l'Environnement établit des interdictions pour certains plastiques et confère une autorité juridique pour des dispositifs de collecte, tels que le système de consigne pour bouteilles PET.</p> <p>L'application de la loi existe, mais elle est limitée, et les mécanismes de suivi et de conformité ne sont pas entièrement opérationnels.</p>	<p>La REP a été reconnue comme un instrument à mettre en œuvre pour le Plan Directeur des Déchets Solides.</p> <p>Aucune réglementation n'a encore été formellement mise en œuvre.</p>





Flux opérationnels



La gestion des déchets dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien se caractérise par un paysage opérationnel diversifié et complexe, façonné par des différences de taille d'île, de densité de population, de systèmes de gouvernance et de contraintes géographiques. La couverture de la collecte, la capacité de tri et les infrastructures de recyclage varient fortement d'une île à l'autre, tandis que la disponibilité des terrains, les installations locales de traitement limitées et les défis logistiques restreignent à la fois les opérations de valorisation et d'élimination des déchets.

Au niveau régional, la COI (Commission de l'océan Indien) offre une plateforme de coopération sur les questions environnementales, y compris la pollution plastique marine, la prévention des déchets et la valorisation des ressources. Cependant, les flux opérationnels restent largement fragmentés. L'efficacité de la collecte varie, allant d'une couverture minimale dans les îles plus petites ou à ressources limitées à une collecte régulière porte-à-porte dans les territoires mieux dotés. Les systèmes de tri et de valorisation sont également hétérogènes : la récupération informelle prédomine dans les îles à faible capacité, tandis que des installations formelles de valorisation des matériaux et de production d'énergie à partir des déchets existent dans les territoires mieux équipés.


Le recyclage et l'exportation des matériaux récupérés sont également inégaux. Les îles disposant d'une capacité de traitement locale limitée, comme Madagascar et les Comores, dépendent de la récupération informelle et rencontrent des obstacles importants pour accéder aux marchés locaux ou à l'exportation. En revanche, des îles comme Maurice, La Réunion et les Seychelles disposent de systèmes partiels de valorisation des matériaux, de filières de recyclage du PET et d'infrastructures de valorisation énergétique, bien que la capacité locale de recyclage reste souvent insuffisante pour traiter intégralement les déchets générés.

La connectivité entre les îles, la capacité portuaire et la logistique de transport régionale sont des déterminants essentiels de l'efficacité opérationnelle et de l'accès aux marchés finaux. Les îles disposant d'une meilleure connectivité maritime régulière et d'infrastructures portuaires plus performantes peuvent exporter plus efficacement les matériaux recyclables et s'intégrer aux marchés régionaux, tandis que celles à connectivité limitée font face à des contraintes importantes tant pour la valorisation que pour l'accès au marché.

Pays	Collecte – systèmes de tri (publics, privés, informels) et matériaux valorisés	Disponibilité et capacité des infrastructures (valorisation, recyclage, traitement)	Logistique de transport – connectivité régionale et accès aux marchés finaux
Madagascar 	Collecte hebdomadaire en porte-à-porte ; Déchets mélangés uniquement ; Responsabilité des municipalités ; Secteur informel actif ; Taux de collecte faible ; Production de déchets ~0,2–0,4 kg/personne/jour	Aucune installation formelle de valorisation ou de recyclage ; Décharges à ciel ouvert ; Petits centres pilotes de tri à Antananarivo, Toamasina et Antsiranana	Transport interne vers les décharges ; Ports à Tamatave, Mahajanga, Antalaha, Maintirano ; Indice de connectivité maritime régulière 28,20/100 ; Transport inter-îles limité ; exportation de plastiques minimale
Union des Comores 	Couverture limitée (<35 % des déchets collectés quotidiennement) ; les quartiers informels sont peu desservis Manque de données fiables ; Pas de traçabilité sur la collecte et récupération des déchets	Presque aucune infrastructure de valorisation ou de recyclage ; décharges à ciel ouvert prédominantes Quelques initiatives pilotes de récupération de PET et d'aluminium ; collecte informelle émergente	Ports en cours de modernisation (Moroni et Mutsamudu) ; Indice de connectivité maritime régulière 15,67/100; Transport inter-îles limité Marchés locaux et export très limités
Maurice	Collecte hebdomadaire en porte-à-porte ; prestataires privés ; tri minimal	Décharge technique de Mare Chicose avec valorisation énergétique du biogaz ; recyclage limité ;	Cinq stations de transfert alimentant la décharge ; Indice de connectivité maritime régulière de Port Louis 80,20/100 ; transport régional modéré

Pays	Collecte – systèmes de tri (publics, privés, informels) et matériaux valorisés	Disponibilité et capacité des infrastructures (valorisation, recyclage, traitement)	Logistique de transport – connectivité régionale et accès aux marchés finaux
	<p>Tonnes mises en décharge enregistrées (~537 147 t en 2019) ; données de recyclage partiellement disponibles : seulement 3 % à 5 % des déchets plastiques recyclés</p>		<p>PET recyclé localement ; certaines matières exportées ; marché limité pour les autres plastiques</p>
<p>La Réunion</p> 	<p>Communes regroupées via les intercommunales ; syndicats pour le traitement des déchets</p> <p>Plastiques, métaux et organiques partiellement valorisés ; valorisation énergétique des déchets résiduels</p> <p>Données complètes : 37,5 kg de plastique/habitant/an ; 75 % des déchets recyclables triés</p> <p>Valorisation énergétique des déchets résiduels (~61 %), mise en décharge (~22 %), valorisation matière (~7 %) ; recyclage local limité</p>	<p>Incinération et valorisation énergétique ; production de combustible solide de récupération (CSR) ; méthanisation des déchets organiques ; recyclage ~7 %</p> <p>Valorisation matière limitée ; tri principalement à l'échelle pilote ou de petite taille</p> <p>Exportation des déchets pour recyclage</p>	<p>Port de Le Port, indice de connectivité maritime régulière 66,85/100 ; bonne connectivité facilitant l'import/export de matériaux recyclables</p>
<p>Seychelles</p>		<p>Décharge principale (Mahé)</p> <p>Recyclage local limité</p>	<p>Relief montagneux de l'île ; Port de Victoria, indice de connectivité maritime régulière 24,71/100 ; transport inter-îles limité</p>



Pays	Collecte – systèmes de tri (publics, privés, informels) et matériaux valorisés	Disponibilité et capacité des infrastructures (valorisation, recyclage, traitement)	Logistique de transport – connectivité régionale et accès aux marchés finaux
	<p>Bennes communales en bord de route ; collecte par prestataire privé ; aucun tri systématique</p> <p>Bouteilles PET, métaux et canettes en aluminium partiellement récupérés</p> <p>Production de déchets ~90 000 t/an (2017) ; ~1 % recyclé</p>	<p>Système de consigne pour bouteilles PET opérationnel</p>	<p>Recyclage local des bouteilles PET ; autres flux rarement valorisés sur le marché</p>






Flux financiers : comment les coûts de gestion des déchets et les incitations sont gérés et répartis

Les flux financiers pour la gestion des déchets dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien révèlent des disparités importantes quant à la répartition des coûts, à la mobilisation des ressources et à la structuration des incitations. Les îles plus petites et moins dotées en ressources, telles que l'Union des Comores et Madagascar, fonctionnent avec des budgets extrêmement contraints. Dans ces contextes, les autorités municipales dépendent souvent de redevances minimales auprès des ménages et du soutien d'organismes donateurs pour couvrir les coûts opérationnels de base. À Madagascar, par exemple, les redevances des ménages couvrent généralement moins de 30 % des coûts de collecte, et les dépenses publiques par habitant sont estimées à seulement 0,36 € par an. Aux Comores, les projets pilotes de collecte facturent environ 3 € par mois et par ménage, tandis que les budgets nationaux restent très limités. Cette capacité financière restreinte limite les investissements dans les infrastructures, l'entretien des équipements et la durabilité opérationnelle, créant une forte dépendance au soutien externe des donateurs et des institutions financières internationales.



En revanche, Maurice, les Seychelles et La Réunion disposent de mécanismes financiers diversifiés et d'une meilleure récupération des coûts. Maurice investit entre 25 € et 42 € par habitant et par an dans la gestion des déchets, en combinant taxes communales, redevances des usagers et incitations financières au recyclage. Les Seychelles s'appuient sur des prélèvements sur les bouteilles PET importées et la Taxe sur la durabilité environnementale du tourisme, générant plus de 13 millions d'euros par an pour soutenir la collecte, l'élimination et les activités de réhabilitation environnementale. La Réunion utilise un système de financement intégré basé sur les taxes ménagères (TEOM/REOM) et un cadre de REP bien établi, complété par l'exportation de matières recyclables vers des opérateurs externes. Ces mécanismes améliorent non seulement la durabilité opérationnelle, mais créent également des incitations à la réduction des déchets, à la valorisation et aux activités d'économie circulaire.

La répartition des coûts et des incitations dans la région reflète l'interaction entre la capacité nationale, la taille de la population et la structure économique. Les îles à faible connectivité et à population réduite présentent des coûts unitaires de collecte et de traitement plus élevés, limitant la possibilité d'appliquer des redevances usagers à des niveaux durables. Dans ces cas, le soutien des donateurs et la collaboration régionale sont essentiels pour combler les lacunes de financement et soutenir des interventions ciblées. À l'inverse, les îles disposant d'une capacité financière plus forte et de cadres réglementaires robustes peuvent mieux internaliser les coûts, mobiliser les contributions des ménages et introduire des incitations orientées vers les producteurs, favorisant la responsabilité élargie des producteurs, la valorisation des ressources et les initiatives d'économie circulaire.

Le tableau ci-dessous résume les dépenses approximatives par habitant, les redevances usagers, les subventions et le financement externe dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, illustrant la structuration actuelle des responsabilités financières et des incitations, et mettant en évidence les opportunités pour des approches régionales harmonisées afin de renforcer le financement de la gestion des déchets.

Pays	Estimations des dépenses déchets par habitant et par an (EUR/habitant/an)	Redevances – instruments financiers	Subventions	Financement externe – soutien des donateurs
Madagascar 	0.36	Redevances ménagères minimales (couvrant <30 % des coûts de collecte)	Limité ; budgets municipaux fortement contraints	Projets financés par les donateurs (ex. subvention de 2 millions d'euros de l'AFD pour la décharge d'Antananarivo) ; Banque mondiale et institutions financières internationales
Union des Comores 	Minime ; dépenses par habitant non officiellement rapportées	Redevances locales pilotes (~3 €/mois par ménage)	Très limité ; budget national fortement contraint	Projet ISLANDS du PNUD/FEM ; les donateurs internationaux sont essentiels pour le soutien institutionnel et le financement opérationnel
Maurice 	25-42	Taxes communales incluant la composante déchets ; incitations au recyclage des bouteilles PET	Subventions gouvernementales et transferts intergouvernementaux	Financement par les donateurs et organismes internationaux ; les prestataires privés complètent les services de collecte



Pays	Estimations des dépenses déchets par habitant et par an (EUR/habitant/an)	Redevances – instruments financiers	Subventions	Financement externe – soutien des donateurs
Réunion 	Entre 148 et 193 pour l'ensemble des flux de déchets	Taxes ménagères (TEOM/REOM), redevances pour les déchets ; système REP intégré	Limitée; principalement autofinancée	Les filières REP soutient les opérations ; exportation des matériaux recyclables vers des opérateurs externes
Seychelles 	~38	Prélèvements sur les bouteilles PET et taxe sur la durabilité du tourisme (par visiteur/nuit)	Subventions ciblées pour les activités de gestion des déchets	Soutien des donateurs ; recettes provenant des prélèvements (plus de 13 millions d'euros par an)

ANNEXE - PROFIL DES PAYS



Madagascar : cadre émergent et prédominance de la collecte informelle

Cadre institutionnel

Le système de gestion des déchets à Madagascar est structuré autour du ministère de l'Environnement et du Développement Durable, chargé de la politique environnementale, de la réglementation et du contrôle, et de l'Office National de l'Environnement, qui collecte et suit les données environnementales, applique la réglementation et supervise les évaluations d'impact environnemental (Banque mondiale, 2022).

La collecte des déchets municipaux relève des communes locales, dans le cadre d'un processus de décentralisation en cours depuis deux décennies. Ce processus vise à renforcer la capacité de décision des niveaux infranationaux, améliorer la réactivité face aux préoccupations locales et promouvoir la participation citoyenne par l'intermédiaire des représentants élus. Bien que la décentralisation ait accru les responsabilités locales, les communes sont confrontées à des contraintes importantes en ressources et à une capacité limitée pour faire appliquer la réglementation. La coordination entre les différents secteurs reste complexe, les responsabilités en matière de réglementation des déchets étant partagées avec d'autres ministères (Banque mondiale, 2022).

La Task Force nationale surveille les déchets plastiques marins avec le soutien de l'Agence des Ports, des Affaires Maritimes et des Voies Navigables et du Ministère de la Pêche, illustrant la présence d'une collaboration interinstitutions. Malgré ces structures, la capacité institutionnelle reste faible et l'application des réglementations ainsi que le respect des normes sont limités en raison d'un manque de ressources humaines.

Cadre politique et réglementaire

Le cadre juridique et politique de la gestion des déchets à Madagascar est encore en développement.

Le principe du pollueur-payeur n'est pas encore intégré à la Politique Nationale d'Assainissement, et la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) n'est pas largement reconnue. Bien qu'un décret existe pour la gestion des déchets électroniques (Décret n°2015-930), il n'a pas été mis en œuvre (IOC, s.d.).

Il n'existe pas de politique ou de législation nationale complète pour l'économie circulaire, et des lacunes réglementaires persistent pour la plupart des flux de déchets. Les municipalités disposent rarement de plans locaux de gestion des déchets, ce qui contribue à de faibles taux de collecte du plastique (PNUE, 2023).

L'absence d'objectifs clairement définis, les mécanismes d'application faibles et le manque de lignes directrices pour la mise en œuvre représentent des obstacles significatifs à une gestion efficace des déchets.



Flux financiers

La capacité financière pour la gestion des déchets à Madagascar est extrêmement limitée (IOC, 2021). Les budgets gouvernementaux alloués à la gestion des déchets sont très fragmentés, les autorités locales dépendant fortement du soutien externe des donateurs et des institutions financières internationales pour financer à la fois les infrastructures et les coûts opérationnels. Les redevances des usagers pour la collecte des déchets sont faibles et fréquemment insuffisantes pour couvrir les services de base. Dans de nombreuses communes, les frais payés par les ménages représentent moins de 30 % du coût des services de collecte, et la perception irrégulière des redevances réduit encore davantage les sources de revenus (Ferronato et al., 2023). Le secteur informel joue un rôle important dans la récupération des déchets, mais les données financières sur ses contributions restent rares.

L'investissement public dans la gestion des déchets est extrêmement faible, avec des dépenses par habitant estimées à environ 0,36€ par an (AFD, 2022), ce qui illustre l'incapacité des autorités locales à financer des services complets de collecte, de recyclage ou d'élimination. En conséquence, de grands volumes de déchets restent non collectés, et des opérations critiques telles que l'entretien des véhicules, l'approvisionnement en carburant et la rémunération du personnel sont souvent compromises (Ferronato et al., 2023).

La dépendance aux projets financés par des donateurs, comme la subvention de 2 millions d'euros de l'Agence Française de Développement pour améliorer les opérations de décharge à Antananarivo (AFD, 2017), souligne la vulnérabilité du système et le faible potentiel de récupération des coûts de manière durable et locale. Bien que ce soutien ait permis des améliorations ciblées des infrastructures et des services, les coûts opérationnels récurrents de la gestion des déchets restent largement non financés, renforçant le besoin de mécanismes de financement alternatifs.

Cette lacune de financement illustre pourquoi les approches municipales conventionnelles de gestion des déchets peinent à Madagascar et souligne la valeur potentielle de mécanismes financés par les producteurs, tels que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Flux opérationnels

En pratique, la collecte des déchets à Madagascar a généralement lieu une fois par semaine, les déchets mélangés étant collectés via des conteneurs en bord de route. Il n'y a pas de tri des matériaux recyclables, et la quasi-totalité des déchets finit dans des décharges non contrôlées, avec 96,7 % des déchets déclarés comme étant éliminés en décharges à ciel ouvert (Banque mondiale, 2022).

Les installations de recyclage et de valorisation des matériaux sont quasiment inexistantes en dehors d'un très petit secteur informel de récupération. Par exemple, une étude menée sur l'île touristique de Nosy Be rapporte que les récupérateurs de déchets opèrent dans des décharges à ciel ouvert, récupérant principalement des ferrailles et des objets réutilisables, mais moins de 1 % des déchets totaux sont compostés, et aucune infrastructure de recyclage formelle n'existe (Ferronato et al., 2023). L'apport du secteur informel est reconnu : par exemple, des milliers de récupérateurs à Antananarivo collectent des matériaux dans les bacs, les stations de transfert et les décharges (International Alliance of Waste Pickers, s.d.).



Cependant, l'ampleur économique, la couverture et l'impact de la récupération informelle à l'échelle nationale restent peu documentés.

Par ailleurs, la connectivité régionale reste limitée, les principaux ports de Tamatave, Mahajanga, Antalaha et Maintirano présentant un indice de connectivité maritime régulière de 28,2 sur 100, ce qui limite le transport efficace des déchets ou des matériaux recyclables.

Analyse préliminaire du potentiel de la REP régionale

Le cadre institutionnel, bien qu'officiellement établi, présente des limites de capacité qui pourraient entraver la mise en œuvre d'un système régional de REP.

Sur le plan juridique, le cadre existant pour les DEEE constitue un point de départ, mais l'absence de mécanismes d'application et de législation REP plus large limite la possibilité de mise à l'échelle.

Sur le plan financier, la dépendance au soutien des donateurs et aux faibles redevances des usagers nécessiterait des mécanismes de financement externes ou régionaux pour soutenir les initiatives REP.

Sur le plan opérationnel, l'absence d'infrastructures adéquates et la faible couverture de la collecte représentent des obstacles importants, bien que les investissements dans des centres de tri et le potentiel de valorisation par le secteur informel offrent des opportunités d'amélioration.

Dans l'ensemble, Madagascar pourrait bénéficier d'un système régional de REP, à condition qu'il soit accompagné de renforcement des capacités et d'un soutien financier.



Maurice : un cadre politique structuré et des initiatives croissantes en économie circulaire

Cadre institutionnel

Maurice possède un cadre institutionnel comparativement mature pour la gestion des déchets. Le ministère de l'Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique en est responsable au niveau national, tandis que le ministère des Collectivités locales et de la Gestion des risques de catastrophes supervise la collecte des déchets aux niveaux municipal et régional.

La collecte en porte-à-porte est coordonnée par une allocation de marché effectuée par les conseils de district, utilisant un modèle hybride où des prestataires privés, tels que Maxi Clean Company Ltd, complètent la prestation de service public. Sur le plan opérationnel, les plus grandes municipalités peuvent utiliser leur propre flotte de véhicules, tandis que les plus petites sont gérées via les véhicules des conseils de district et des entreprises de gestion des déchets.

Il est à noter qu'il n'existe aucune fiscalité directe liée à la gestion des déchets ni de redevance locale ; l'ensemble du système est financé par le budget général de l'État. Bien que la division nationale de gestion des déchets solides (*Solid Waste Management Division*), y compris son département de valorisation des ressources (*Resource Recovery Department*), soit composée de personnel qualifié, les effectifs demeurent insuffisants pour gérer l'ensemble des initiatives actuelles et à venir, particulièrement dans les secteurs du plastique et de l'économie circulaire. Malgré ces limites en ressources, la coordination entre les autorités nationales et locales permet une répartition claire des responsabilités et soutient les développements prévus en matière de recyclage et de valorisation des matières.

Cadre politique et réglementaire

Maurice a développé un cadre juridique et politique complet qui intègre les principes de l'économie circulaire (Somaroo et al., 2025) et soutient l'introduction de la REP. [La loi sur la gestion des déchets et des ressources \(2023\)](#) et [la loi sur la protection de l'environnement \(2024\)](#) établissent la base légale pour transférer les responsabilités de gestion des déchets aux producteurs.

Cependant, bien que le cadre juridique soit complet, de nombreux règlements n'ont pas encore été opérationnalisés, et les taux réels de recyclage restent faibles, avec seulement 3 à 5 % des plastiques recyclés actuellement (Foolmaun et al., 2022).

Flux financiers

Le Gouvernement mauricien investit environ 33 millions d'euros par an dans la gestion des déchets, tandis que les autorités locales apportent 21 millions d'euros supplémentaires (Tetra Tech, 2022). Les dépenses annuelles par habitant sont estimées entre 25 € et 42 €. Les redevances des usagers incluent les taxes municipales, qui intègrent une composante liée à la gestion des déchets, ainsi que des incitations financières pour le recyclage du PET. Malgré



ces mécanismes, la sensibilisation des ménages aux frais reste faible et la récupération des coûts demeure limitée (ibid).

Le reste du financement provient des subventions gouvernementales et des transferts intergouvernementaux, eux-mêmes appuyés par des financements de donateurs et d'organismes internationaux.

Dans l'ensemble, le système est mieux financé que la plupart de ceux de la région, mais sa durabilité financière pourrait être renforcée par une meilleure récupération des coûts et par l'extension des mécanismes de REP.

Flux opérationnels

La collecte des déchets à Maurice s'effectue une fois par semaine, porte-à-porte, les déchets domestiques et commerciaux étant transportés vers la décharge de Mare Chicose, la seule décharge aménagée de l'île (Foolmaun et al., 2022).

Cette décharge dispose d'un double liner, d'un système de collecte des lixiviats et d'une valorisation énergétique du biogaz, produisant de l'électricité pour le réseau national (Tetra Tech, 2022).

Des initiatives de tri à petite échelle et de recyclage du PET existent, avec environ 3 500 tonnes de PET recyclées chaque année (Ramjeawon, 2022).

Port Louis, principal port de l'île, affiche un indice de connectivité maritime régulière de 80,2/100, facilitant le transport régional et international des déchets et matériaux recyclables.

Analyse préliminaire du potentiel de la REP régionale

Maurice dispose d'une forte capacité institutionnelle, d'un cadre juridique complet et de systèmes opérationnels relativement développés, ce qui la positionne favorablement pour la mise en œuvre d'une approche régionale de REP. Les principaux obstacles restent la mise en œuvre réglementaire limitée, les faibles taux de recyclage et l'insuffisance de ressources humaines pour le suivi et le contrôle.

Sur le plan financier, les taxes et subventions existantes constituent une base, mais une mobilisation supplémentaire des redevances des usagers et des contributions des producteurs sera nécessaire.

Sur le plan opérationnel, la décharge centralisée et la capacité logistique pourraient soutenir un dispositif régional de REP, notamment pour les plastiques recyclables et potentiellement plus largement pour l'ensemble des emballages plastiques de manière périodique.



Seychelles : un cadre politique approuvé, une mise en oeuvre limitée

Cadre institutionnel

Le système de gestion des déchets aux Seychelles est supervisé par la Landscape and Waste Management Agency, qui dépend du ministère de l'Environnement et de l'Énergie. La collecte des déchets ménagers est confiée à STAR Seychelles, en raison de la topographie vallonnée de l'île, qui empêche une collecte porte-à-porte (IOC, s.d. ; Talma & Martin, 2013).

Le Department of Environment régule le respect des normes environnementales, tandis que d'autres ministères, tels que ceux de la Santé et du Développement National, interviennent de manière ponctuelle, par exemple lors de journées de sensibilisation environnementale. Des groupes communautaires et ONG, comme Sustainability for Seychelles, participent aux activités de gestion des déchets, mais à une échelle limitée.

Le cadre institutionnel est centralisé, mais la mise en œuvre opérationnelle dépend fortement d'un opérateur privé et des systèmes de récupération informels

Cadre politique et réglementaire

Les Seychelles ont intégré le principe du pollueur-payeur dans la Politique Nationale sur les Déchets, bien que la mise en œuvre pratique reste limitée. La politique REP a été approuvée, mais manque de règlements opérationnels. [La Loi sur la Protection de l'Environnement \(2016\)](#), [la Politique Nationale sur les Déchets \(2018–2023\)](#) et [le Plan Directeur des Déchets Solides \(2020–2035\)](#) fournissent des orientations légales et stratégiques.

Le gouvernement impose des prélèvements sur certains produits, notamment via les systèmes de consigne pour bouteilles PET, financés par des taxes sur les bouteilles PET importées (IOC, s.d. ; Landscape and Waste Management Agency, 2023).

Malgré ces instruments, les Seychelles ne disposent pas d'un cadre complet d'économie circulaire et la couverture législative reste faible pour l'ensemble des flux de déchets.

Flux financiers

Sur le plan financier, le système de gestion des déchets des Seychelles dépend fortement du financement gouvernemental, du soutien des donateurs et des prélèvements ciblés.

Le gouvernement impose des prélèvements sur certains produits, comme la taxe sur les importateurs de bouteilles PET pour le système de consigne (DRS), et a introduit en 2023 la Taxe sur la Durabilité Environnementale du Tourisme pour soutenir la réhabilitation environnementale (Okello, 2024). Cette taxe s'applique par nuit et par visiteur, dans tous les



établissements d'hébergement. Les projections initiales des recettes indiquent plus de 5,6 millions d'euros collectés d'août à décembre 2023, avec une estimation annuelle légèrement inférieure à 13,25 millions d'euros (ministère des Finances, de la Planification Économique, du Commerce et de l'Investissement, 2023).

Malgré ces mécanismes, les Seychelles restent confrontées à des contraintes financières pour la gestion des déchets. Les ménages ne contribuent généralement pas aux coûts de collecte, tandis que les entreprises paient partiellement pour le transport et l'élimination en décharge (Banque mondiale, 2024).

Le système repose largement sur les subventions et le financement des donateurs, ce qui soulève des préoccupations quant à la durabilité à long terme (Banque mondiale, 2022). Les dépenses par habitant pour la gestion des déchets sont estimées à environ 38 € par habitant et par an (Commission européenne & COWI, 2020).

Flux opérationnels

La collecte des déchets ménagers s'effectue via des bacs communaux en bord de route. Le recyclage est limité principalement aux bouteilles PET, canettes en aluminium et ferrailles, le secteur informel jouant un rôle crucial (Banque mondiale, 2019).

La décharge principale de Mahé devrait atteindre sa capacité cette année (PNUE, 2023). La production annuelle de déchets est d'environ 90 000 tonnes, avec seulement 1 % recyclé actuellement. Les plastiques représentent 13 % du flux total de déchets, tandis que les déchets organiques compostables constituent 50 % (Banque mondiale, 2024).

Le port de Victoria affiche un indice de connectivité maritime régulière de 24,7 sur 100, ce qui limite le transport efficace des matériaux recyclés.

Analyse préliminaire du potentiel de la REP régionale

Les Seychelles présentent à la fois des opportunités et des défis pour une REP régionale. La supervision centralisée et le système de consigne pour bouteilles PET existant constituent une base pour le développement de la REP à l'échelle régionale.

Cependant, l'absence d'une couverture juridique complète, la participation limitée des ménages et la dépendance aux subventions représentent des obstacles importants.

La capacité opérationnelle pour le tri et le recyclage est faible, et les limitations portuaires restreignent le mouvement régional des matériaux recyclés.

Une initiative régionale de REP pourrait soutenir le développement des infrastructures et la standardisation des processus de collecte et de recyclage.



La Réunion: REP mature, forte dépendance aux exportations, ambition zéro déchet

Cadre institutionnel

La gestion des déchets à La Réunion repose sur un système combinant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et deux syndicats de traitement des déchets, SYDNE et ILEVA.

Les communes sont regroupées au sein des EPCI, responsables de la collecte et du traitement initial, tandis que les syndicats assurent la gestion des infrastructures de traitement et la coordination. Le Conseil Régional supervise le plan de gestion des déchets (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets), en concertation avec les autorités de l'État, les organismes publics, les opérateurs privés, les organisations professionnelles et les associations agréées.

Cette gouvernance à multi-niveaux structurée permet une planification coordonnée, bien que les coûts opérationnels restent élevés en raison des contraintes géographiques et de la dépendance au traitement externe des déchets.

Cadre politique et réglementaire

La législation REP à La Réunion remonte à 1992 et a été révisée en 2020 avec [la loi anti-gaspillage et économie circulaire \(loi AGECE\)](#), couvrant plus de 20 flux de déchets.

[Le plan régional de gestion des déchets promeut une approche zéro déchet d'ici 2030](#), avec des stratégies intégrées pour le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et la réduction de la mise en décharge. Des mécanismes d'application existent, complétés par des approches volontaires.

Le cadre réglementaire est mature, avec des objectifs clairement définis et des processus de suivi.

Flux financiers

Le financement de la gestion des déchets est en grande partie autofinancé via les taxes ménagères (TEOM/REOM) et des redevances similaires pour les déchets.

Les dépenses annuelles par habitant ne sont pas directement rapportées, mais le système repose principalement sur les redevances des usagers et le soutien de la REP en place, avec peu de subventions externes.

Flux opérationnels

La production de déchets plastiques ménagers est estimée à 31 913 tonnes par an, représentant environ 15 % du flux total de déchets domestiques. Sur le plan opérationnel, le système de gestion des déchets de l'île repose fortement sur la valorisation énergétique par incinération et la production de combustible solide de récupération (CSR). Les déchets organiques sont traités par méthanisation, tandis que la valorisation matière et le recyclage restent limités, représentant environ 7 % du total des déchets. En raison de la capacité locale



de recyclage limitée, les plastiques sont principalement exportés hors de l'île pour traitement (CITEO, 2023).

Le cadre réglementaire et stratégique de La Réunion soutient ces opérations. [Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets \(PRPGD\)](#), approuvé en 2024, intègre les objectifs d'économie circulaire et fixe des cibles régionales claires pour la réduction des déchets, le recyclage et la valorisation des ressources. Complétant le PRPGD, [la feuille de route de l'économie circulaire](#) établit des objectifs mesurables pour promouvoir le recyclage, le compostage et la réduction de la mise en décharge.

Les contraintes logistiques sont un facteur important pour l'exportation des matériaux valorisés. Le Port, principal port de La Réunion, offre des capacités de transport international, mais son indice de connectivité maritime régulière de 66,85/100 limite le transport efficace des matériaux recyclables.

Analyse préliminaire du potentiel de la REP régionale

La Réunion dispose d'un cadre institutionnel et juridique bien développé, ce qui en fait un candidat solide pour la mise en œuvre d'un schéma régional de REP.

Sur le plan opérationnel, la limitation du recyclage local et la dépendance aux exportations constituent des défis, tandis que la législation mature et les outils de planification offrent une base solide pour des initiatives régionales harmonisées.

Sur le plan financier, les systèmes fondés sur les redevances ainsi que la REP contribuent à la durabilité, mais pourraient nécessiter une intégration avec des mécanismes de financement REP à l'échelle régionale.



Union des Comores : politique en cours d'élaboration, contraintes d'infrastructures et de financement

Cadre institutionnel

L'Union des Comores présente une capacité institutionnelle très limitée en matière de gestion des déchets. Le paysage institutionnel est fragmenté, avec une faible coordination entre les niveaux national et local, et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGD) n'est pas encore pleinement opérationnelle et ne dispose pas d'un financement structurel (Banque mondiale, 2023).

Des initiatives émergentes montrent toutefois que le gouvernement commence à poser les bases d'une amélioration de la gouvernance. En 2025, l'ANGD a organisé des ateliers intercommunaux dans le cadre du projet PNUD/FEM ISLANDS afin d'élaborer des plans intégrés de gestion des déchets (PNUD, 2025a).

Malgré ces avancées, la couverture de la collecte reste faible, et les municipalités font face à des contraintes opérationnelles importantes en raison d'un manque de ressources techniques, financières et matérielles. La coordination entre les parties prenantes, en particulier dans les zones isolées ou vulnérables, demeure un défi majeur (ONU-Habitat, 2023).



Cadre politique et réglementaire

Le cadre juridique et réglementaire pour la gestion des déchets reste très limité. Bien qu'une loi-cadre environnementale existe ([Décret n° 94/100/PR, 1994](#)), les législations spécifiques relatives à la gestion des déchets solides et chimiques sont peu développées.

Aucun schéma formel de REP n'a encore été documenté. Un projet de loi sur la gestion des déchets solides et chimiques est attendu pour combler ces lacunes et pourrait introduire les premiers mécanismes de REP dans le pays. Des orientations régionales émanant de la Commission de l'océan Indien soutiennent la mise en place de cadres de gestion intégrée, mais les mécanismes d'application, les objectifs et les dispositifs de financement restent incomplets (COI, 2021).

La gestion des déchets chimiques et dangereux est également très contrainte, avec des lacunes réglementaires et des protocoles opérationnels minimaux. Les initiatives du PNUD et du PNUE, notamment l'Alliance pour la gestion intégrée des déchets, apportent un soutien technique pour développer des stratégies à court et moyen terme (PNUD, 2024).

Flux financiers

Les ressources financières allouées à la gestion des déchets sont extrêmement limitées. Les municipalités disposent de très peu de moyens techniques et matériels, et les redevances des usagers sont très faibles. Par exemple, certains projets pilotes de collecte rapportent des redevances d'environ 3 € par mois pour les ménages dans de petites communautés (Plastic Odyssey, 2025).

Le financement international joue un rôle essentiel dans le maintien des activités de base de collecte et de valorisation. Des projets tels que l'initiative ISLANDS du FEM/PNUD fournissent un soutien externe substantiel pour le développement institutionnel, la planification et le renforcement des capacités techniques (PNUD, 2025b).

Les budgets nationaux dédiés à la gestion des déchets restent extrêmement contraints, limitant la capacité d'investissement dans les infrastructures, en particulier les décharges, les centres de tri et les installations de recyclage (Banque mondiale, 2023a).

Flux opérationnels

La capacité opérationnelle pour la gestion des déchets aux Comores est faible. La production de déchets solides est d'environ 0,32 kg par habitant et par jour, avec environ 83 % des déchets mal gérés, par dépôt en décharge à ciel ouvert, brûlage ou élimination informelle (Banque mondiale, 2023b).

La collecte formelle couvre moins de 35 % des déchets générés, avec un nombre limité de véhicules de collecte et un accès restreint à de nombreuses zones. La récupération informelle reste minimale, et aucune infrastructure significative de tri ou de recyclage local n'existe (ONU-Habitat, 2023).

Les infrastructures portuaires et la logistique constituent des contraintes supplémentaires. Les ports de Moroni et Mutsamudu ont une capacité limitée, le quai de Moroni ne mesurant que 80 m avec une profondeur de 4,5 m, ce qui oblige à recourir à l'ancrage et au transport par barges pour le fret (Banque mondiale, 2024). De plus, ces ports ont un indice de connectivité maritime régulière de 15,67/100, indiquant une connectivité limitée pour les flux régionaux de matériaux.



Ces limitations opérationnelles, combinées à la faible couverture de collecte et à l'absence d'infrastructures de recyclage, constituent des défis majeurs pour une gestion efficace des déchets et pour la coordination régionale.

Analyse préliminaire du potentiel de la REP régionale

Bien que l'Union des Comores dispose d'une capacité institutionnelle, financière et opérationnelle limitée, elle représente également une opportunité pour l'introduction dès le départ d'un système régional de REP.

La coordination via la Commission de l'océan Indien et le potentiel d'infrastructures partagées avec d'autres îles pourraient compenser les limitations nationales.

Les principaux défis incluent des cadres juridiques faibles, des budgets limités et une faible couverture de collecte, nécessitant un soutien régional solide.

ANNEX B – Sources

Madagascar

AFD (Agence Française de Développement). (2022). *Solid Waste Management. Understanding for Better Action*. Retrieved from <https://www.afd.fr/sites/default/files/2022-05-01-05-40/Focus-solid-waste-management.pdf>

AFD. (2017). Improving waste management in Antananarivo. Retrieved from <https://www.afd.fr/en/carte-des-projets/improving-waste-management-antananarivo>

Fache, E., et al. (2024). Plastics in south-west Madagascar: social representations and awareness-raising initiatives. *VertigO: La revue électronique en sciences de l'environnement*, 2024, 24-3, <https://doi.org/10.4000/14ehi>

Ferronato et al. (2023). Can tourism support resource circularity in small islands? On-field analysis and intervention proposals in Madagascar. *Waste Manag Res.* 42 (5): 406-417. doi: [10.1177/0734242X231187561](https://doi.org/10.1177/0734242X231187561)

GloLitter Partnerships. (2025). *Madagascar targets marine plastic litter from ships in Fort-Dauphin's port*. Retrieved from <https://gloLitter.imo.org/news/madagascar-develops-port-waste-management-plan>

IMO, FAO, NORAD. (2023). National Action Plan for the Prevention and Reduction of Sea-Based Marine Litter (2023-2026). Retrieved from <https://gloLitter.imo.org/resources/madagascar#:~:text=The%20plan%20is%20designed%20for,Code%20contain%20provisions%20on%20SBMPL>.

International Alliance of Waste Pickers. (n.d.). *Antananarivo Madagascar - City report: Interview with a local waste picker*. Retrieved from <https://globalrec.org/city/antananarivo/>

IOC. (n.d.). *National circular economy framework and guide for entrepreneurs in Madagascar*. Retrieved from https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2023/08/Madagascar_Circular-Economy-Framework_ENG-FINAL.pdf

IOC. (2021). *Prevention, Reduction and Control of Marine Plastic Pollution in African and Indian Ocean Developing Island States (AIODIS). Background document*. Retrieved from



https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2023/06/Report3_Reduction-of-MPP_EN-FINAL.pdf

IUCN. (2025). *Madagascar anchors plastic waste solutions into national dialogue*. Retrieved from <https://iucn.org/story/202507/madagascar-anchors-plastic-waste-solutions-national-dialogue>

Randrianandrasana, I. (2020). La réglementation des déchets et la lutte contre la progression du plastique à Madagascar. *Revue Juridique De L'Environnement* 3 (45): 537-557. Retrieved from <https://droit.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2020-3-page-537?lang=fr>

UNEP. (2023). *WIO Plastics and chemicals meeting*. Retrieved from <https://nairobi-convention.org/clearinghouse/sites/default/files/WIO%20Plastics%20and%20chemicals%20meeting.pdf>

World Bank (2022). *Madagascar country environmental analysis promoting green, resilient, and inclusive development*. Retrieved from <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099635010242211316>

Maurice

Foolmaun, R. K., Chamilall, D. S., Munhurrin, G. (2011). *Overview of non-hazardous solid waste in the small island state of Mauritius. Resources, Conservation and Recycling*, vol. 55, pp. 966–972. DOI: [10.1016/j.resconrec.2011.05.004](https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2011.05.004)

Foolmaun, R. K., Sookun, A., Chamilall, D. S., Buluck, K. K., & Jamansing, G. (2022). *Is a Plastic-Free Mauritius Island Achievable by 2030? Opportunities and Challenges. Mater Circ Econ* (2022). DOI: [10.1007/s42824-022-00065-3](https://doi.org/10.1007/s42824-022-00065-3)

Kowlessar, P. (n.d.). *Plastics Management in Small Island Developing States – Mauritius*. Retrieved from https://unccd.un.org/sites/unccd.un.org/files/6th-3r_ps3_p6.pdf

Plastic Odyssey. (2025). *A new plastic waste recycling unit installed in Mauritius*. Retrieved from <https://plasticodyssey.org/en/recycling-unit-mauritius/>

Somaroo, G., et al. (2025). *Solid Waste Management and Industry 4.0. Case study in Mauritius*. In *Intelligent and Sustainable Engineering Systems for Industry 4.0 and Beyond* (1st Edition). CRC press. Retrieved from <https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.1201/9781003511298-8/solid-waste-management-industry-4-0-geeta-somaroo-doorgha-ragoobur-iswaree-aubeeluck-ragoonauth>

Tetra Tech. (2022). *MAU-01 Integrated solid waste management for Mauritius Mini Fiche*. Retrieved from <https://copip.eu/wp-content/uploads/COPIP-Mini-Fiche-Mauritius-EN.pdf>

The Mauritius Chamber of Commerce and Industry. (2022). *The MCCI Roadmap for a Waste Plastic Free Mauritius*. Retrieved from <https://www.mcci.org/media/321904/waste-plastic-free-report-web-version-2803.pdf>

UNDP. (2021). *Circular economy: Optimising private sector investment in Mauritius*. Retrieved from <https://www.undp.org/mauritius-seychelles/publications/circular-economy-optimising-private-sector-investment-mauritius>



UNDP. (2021). *Defining a roadmap for plastic-free Mauritius*. Retrieved from <https://www.undp.org/mauritius-seychelles/news/defining-road-map-plastic-free-mauritius>

UNEP, Switch Africa Green & EU. (2023). *Republic of Mauritius: Roadmap and action plan for a circular economy in Republic of Mauritius*. Retrieved from <https://circulareconomy.govmu.org/circulareconomy/wp-content/uploads/2023/08/Roadmap-and-Action-Plan-for-a-Circular-Economy-in-the-Republic-of-Mauritius-Final-report.pdf>

Union des Comores

African clean Cities Programme. (n.d.). *Comoros*. Retrieved from https://www.africancleancities.org/sites/default/files/2022/07/comoros_en.pdf

Hairiat, M. (2025). *Atelier de consultation des parties prenantes sur la stratégie et le plan d'action pour le traitement des déchets plastiques marins aux Comores*. Retrieved from <https://www.angd-comores.com/atelier-de-consultation-des-parties-prenantes-sur-la-strategie-et-le-plan-daction-pour-le-traitement-des-dechets-plastiques-marins-aux-comores/>

IOC. (2021). *Prevention, Reduction and Control of Marine Plastic Pollution in African and Indian Ocean Developing Island States (AIODIS)*. Retrieved from https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2023/06/Report3_Reduction-of-MPP_EN-FINAL.pdf

IOC. (2023a). *National Circular Economy Framework & Guide for Entrepreneurs for Comoros*. Retrieved from https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2023/08/Comoros_Circular-Economy-Framework_ENG-FINAL.pdf

IOC. (2023b). *Western Indian Ocean – Union of Comoros – Marine Plastic Pollution in Comoros*. Retrieved from https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2023/08/Comoros-Report3_Reduction-of-MPP_EN-FINAL-4-1.pdf

IOC. (2024). *Étude de caractérisation des déchets solides ménagers en marche aux Comores*. Retrieved from <https://www.commissionoceanindien.org/etude-de-caracterisation-des-dechets-solides-menagers-en-marche-aux-comores/>

IUCN. (2025). *IUCN hosts IslandPlas workshop in Mauritius to help tackle plastic packaging waste in African islands*. Retrieved from <https://iucn.org/news/202506/iucn-hosts-islandplas-workshop-mauritius-help-tackle-plastic-packaging-waste-african>

Plastic Odyssey. (2025). *Comoros: An archipelago in Search of Sustainable Waste Solutions*. Retrieved from <https://plasticodyssey.org/en/comoros-waste-management/>

UNDP. (2023). *Establishment of a PET recovery and buy-back centre in moheli (Comoros island)*. Retrieved from <https://sdgs.un.org/partnerships/establishment-pet-recovery-and-buy-back-center-moheli-comoros-islands>

UNDP. (2024). *Press release: Toward a waste-free Comoros*. Retrieved from <https://www.undp.org/fr/comoros/communiqués/press-release-toward-waste-free-comoros>

UNDP. (2025a). *Sustainable waste management: Comoros lays the foundations for sustainable waste management*. Retrieved from <https://www.expadd.org/en/sustainable-waste-management-comoros-lays-the-foundations-for-sustainable-waste-management/>



UNDP. (2025b). 2025 Regional Meeting of the ISLANDS Indian Ocean Project Organized in Seychelles. Retrieved from <https://www.undp.org/mauritius-seychelles/news/2025-regional-meeting-islands-indian-ocean-project-organized-seychelles>

UNDP. (2025b). *Déchets en plastique : Des pistes concrètes pour lutter contre la pollution plastique*. Retrieved from <https://www.undp.org/fr/comoros/actualites/dechets-en-plastique-des-pistes-concretes-pour-lutter-contre-la-pollution-plastique>

UN-Habitat. (2023). *Country Brief: Union of Comoros*. Retrieved from https://unhabitat.org/sites/default/files/2023/07/union_of_comoros_country_briefen.pdf

UNOSD. (2025). *Visite d'étude sur la gestion des déchets et l'économie circulaire aux Comores*. Retrieved from https://unosd.un.org/sites/unosd.un.org/files/session_2_comoros_mr._nayim_said_abdallah.pdf

World Bank. (2023a). *Analyse environnementale pays Investir dans le capital naturel pour un développement durable*. Retrieved from <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099060223143532246>

World Bank. (2023b). *The Union of Comoros Country Economic Memorandum. Boosting Growth for Greater Opportunities*. Retrieved from <https://www.worldbank.org/en/country/comoros/publication/comoros-afe-country-economic-memorandum-boosting-growth-for-greater-opportunities>

World Bank. (2024). *Project Appraisal Document on a Proposed Grant in the Amount of SDR 3.8 million to the Union of Comoros For the Comoros Interisland Connectivity Project SOP2*. Retrieved from <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099030124140043615/txt/BOSIB-5389d20d-dde4-49b8-835b-88db63c024d6.txt>

La Réunion

ADEME. (2025). *Transport des déchets REP issus des territoires d'outre-mer*. Retrieved from <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8189-9990-transport-des-dechets-rep-issus-des-territoires-d-outre-mer.html>

Benard, F., & Malet-Damour, B. (2022). Assessing potential of plastic waste management policies for territories sustainability: case study of Reunion Island. *World Development Sustainability*, 1, 100030. <https://doi.org/10.1016/j.wds.2022.100030>

CITEO. (2022). *La Réunion: des performances de tri en hausse grâce à des projets et actions pour développer le recyclage et améliorer les performances de tri*. Retrieved from <https://bo.citeo.com/sites/default/files/2022-12/CP-Performances%20de%20tri%20La%20R%C3%A9union.pdf>

CITEO. (2023). *Plan de prévention et de gestion des déchets de La Réunion*. Retrieved from https://bo-citeo.dev-dropteam.com/sites/default/files/inside_wysiwyg_files/Reunion-Plan%20de%20prevention.pdf



Conseil Regional De La Reunion. (2024a). *Plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Réunion*. Retrieved from <https://ccee.re/plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-de-la-reunion/>

Conseil Regional De La Reunion. (2024b). *Déclaration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion, Conseil régional de La Réunion*. Retrieved from https://regionreunion-com.webpkgcache.com/doc/-s/regionreunion.com/IMG/pdf/5-declaration_prpgd_reunion.pdf

DEAL Reunion. (2018). *Feuille de route économie circulaire de la Réunion*. Retrieved from <https://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/feuille-de-route-economie-circulaire-frec-de-la-a1023.html>

Energy news. (2025). *La Réunion Converts Waste into Electricity to Aim for Energy Independence*. Retrieved from <https://energynews.pro/en/la-reunion-converts-waste-into-electricity-to-aim-for-energy-independence/>

Fontaine, L., Morau, D., & Praene, J-P. (2023). Analysis and Estimation of Short-Term Residual Household Waste Production: Case Study Reunion Island. *Sustainability*, 15(1), 348. <https://doi.org/10.3390/su15010348>

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. (2018). *Gestion des déchets sur l'île de la Réunion*. Retrieved from <https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0010919>

Temoignages. (2024). *La Reunion Island overwhelmed by waste: when will the circular economy arrive?* Retrieved from https://www.temoignages.re/developpement/environnement/article/la-reunion-island-overwhelmed-by-waste-when-the-come-back-of-the-circular-economy.111589#google_vignette

Seychelles

Dunlop, S.W., Dunlop, B.J., & Brown, M. (2020). Plastic pollution in paradise: Daily accumulation rates of marine litter on Cousine Island, Seychelles. *Marine Pollution Bulletin*, 151, 110803. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2019.110803>

European Commission & COWI. (2020). *Solid Waste Masterplan Seychelles (2020-2035)*. Retrieved from https://lwma.gov.sc/wp-content/uploads/2024/01/STRATEGY_SOLID-WASTE-MASTER-PLAN-2020-2035.pdf

Guillotreau, P., Antoine, S., Kante, S., & Perchat, K. (2023). Quantifying plastic use and waste footprints in SIDS: Application to Seychelles. *Journal of Cleaner Production*, 417, 138018. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2023.138018>

IOC. (2024). *National circular economy framework and guide for entrepreneurs for the Seychelles*. Retrieved from https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2023/08/Seychelles_Circular-Economy-Framework_ENG-FINAL.pdf

Meylan, G., et al. (2018). Solid waste management of small island developing states – the case of the Seychelles: a systemic and collaborative study of Swiss and Seychellois students to support policy. *Sustainable Waste Management*, 25: 35791-35804. <https://doi.org/10.1007/s11356-018-2139-3>



Ministry of Finance, Economic Planning, Trade and Investment. (2023). *Tourism Environmental Sustainability Levy to come into effect on 01st August*. Retrieved from <https://www.finance.gov.sc/blog/2023/07/27/tourism-environmental-sustainability-levy-to-come-into-effect-on-01st-august/?utm>

Okello, A. (2024). *Seychellois rate government efforts to protect the environment highly but want it to do more*. Retrieved from <https://www.afrobarometer.org/publication/ad851-seychellois-rate-government-efforts-to-protect-the-environment-highly-but-want-it-to-do-more/>

Talma, E., & Martin, M. (2013). *The Status of Waste Management in Seychelles*. Retrieved from https://lwma.gov.sc/wp-content/uploads/2024/01/REPORT_S4S-STATUS-OF-WASTE-MANAGEMENT-IN-SEYCHELLES-2013.pdf

UNDP. (2025). *Beating plastic pollution: Key insights and lessons from Seychelles' deposit-refund scheme*. Retrieved from <https://www.undp.org/chemicals-waste/publications/beating-plastic-pollution-key-insights-and-lessons-seychelles-deposit-refund-scheme>

UNEP. (2023). *Sustainable solutions for solid waste management: Seychelles*. Retrieved from <https://seychelles.un.org/en/241299-sustainable-solutions-solid-waste-management>

Vogt-Vincent, N., et al. (2023). Sources of marine debris for Seychelles and other remote islands in the Western Indian Ocean. *Mar Pollut Bull.*, 187. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2022.114497>

World Bank. (2019). *Seychelles Circularity Assessment Protocol (CAP): Plastic Leakage Results and Recommendations*. Retrieved from <https://www.thegpsc.org/knowledge-products/solid-waste-management/seychelles-circularity-assessment-protocol-cap-plastic>

World Bank. (2022). *Project Information Document (PID). Seychelles Solid Waste Management Project*. Retrieved from <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099042524094031615>

World Bank. (2024). *Project Appraisal document on proposed loan in the amount of US\$5 million to the Republic of the Seychelles for a Seychelles Solid Waste Management Project*. Retrieved from https://documents1.worldbank.org/curated/en/099042524094031615/pdf/BOSIB1c4743c4e00f1818e126aacc640fda.pdf?_gl=1*1b0zms8*_gcl_au*OTYwMzM3NDg4LjE3MjEwNTEzODk

Echelle régionale

AFD. (2013). *COI, étude de diagnostic pour une gestion optimisée des déchets dans l'océan indien*. Retrieved from <https://www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?d=5543>

Andriamahefazafy, M., & Failler, P. (2021). *Towards a circular economy of African islands: an analysis of existing baselines and strategies*. *Circular Economy and Sustainability*. <https://doi.org/10.1007/s43615-021-00059-4>

Andriamahefazafy, M., Benkenstein, A., & Failler, P. (2022). *Unlocking the Circular economy potential of African Island States*. Retrieved from <https://www.jstor.org/stable/resrep42543>



Earth Action. (2025). *Shift into gear: How businesses can prepare for the era of global plastic regulation*. Retrieved from <https://www.e-a.earth/wp-content/uploads/2025/03/EA-SAP-Report-HD.pdf>

EMF. (2021b). *Extended Producer Responsibility: A Necessary Part of the Circular Economy*. Retrieved from <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/EPR-A-necessary-part-of-the-circular-economy.pdf>

IOC. (2018). *Etude de la gestion des déchets plastiques de la zone COI*. Retrieved from <https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2020/01/DOS-15-00180-MEURVILLE-AFD-Livable-final-20180418-vf-1.pdf>

IUCN. (2018). *Closing the Western Indian Ocean's plastic tap*. Retrieved from <https://iucn.org/news/eastern-and-southern-africa/201806/closing-western-indian-ocean%E2%80%99s-plastic-tap>

IUCN. (2020). *Plastic Pollution Hotspotting and Shaping Action Regional Results from Eastern and Southern Africa, the Mediterranean, and Southeast Asia*. Retrieved from <https://iucn.org/sites/default/files/2022-09/plastic-pollution-regional-hotspotting-report-from-eastern-and-southern-africa-mediterranean-and-southeast-asia.pdf>

Kelleher, K. (2023). *Proposed Regional Action Plan to Combat Marine Plastic Pollution in the area of the Nairobi Convention*. Retrieved from <https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2023/07/WIO-Proposed-Plastics-Action-Plan-Kelleher-July2023P.pdf>

Pattiaratchi, C., et al. (2022). *Plastics in the Indian Ocean – sources, transport, distribution and impacts*. *Ocean Sci.*, 18, 1–28 <https://doi.org/10.5194/os-18-1-2022>

UNOSD. (2025). *Report on the Eastern Africa Workshop on Waste Management and the Circular Economy: Bridging data gaps, enhancing technical capacity, and facilitating evidence-based policymaking to accelerate the Sustainable Development Goals*. Retrieved from https://unosd.un.org/sites/unosd.un.org/files/report_on_the_eastern_africa_workshop_on_waste_management_and_the_circular_economy_final.pdf

Western Indian Ocean Marine Science Association. (2022). *A review of marine plastic litter in the western Indian Ocean region: effectiveness of measures undertaken and opportunities*. Retrieved from <https://www.wiomsa.org/publications/a-review-of-marine-plastic-litter-in-the-western-indian-ocean-region-effectiveness-of-measures-undertaken-and-opportunities/>

ANNEXE IV – LISTE PRÉLIMINAIRE DES PARTIES PRENANTES À MOBILISER POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ



Organisation / Institution	Pays	Type de partie prenante
Island Conservation Society	Seychelles	Organisations de la société civile / Groupes communautaires
Sustainable 4 Seychelles	Seychelles	Organisations de la société civile / Groupes communautaires
Seychelles Island Foundation	Seychelles	Organisations de la société civile / Groupes communautaires
Madagascar Biodiversity Fund	Madagascar	Organisations de la société civile / Groupes communautaires
Precious Plastic Mauritius	Maurice	Organisations de la société civile / Groupes communautaires
We Recycle Mauritius	Maurice	Organisations de la société civile / Groupes communautaires
Association Pour La Protection de l'Environnement - Banda Bitsi	Comores	Organisations de la société civile / Groupes communautaires
Synergie Jeunes	Océan Indien	Organisations de la société civile / Groupes communautaires
Agence Nationale de Gestion des Déchets	Comores	Membre de la plateforme public-privé / Comité de travail REP / Point focal national
Ministère de l'Environnement chargé du Tourisme	Comores	Membre de la plateforme public-privé / Comité de travail REP / Point focal national
SOLYNVEST	La Réunion	Membre de la plateforme public-privé / Comité de travail REP / Point focal national



Bourbon Packaging	La Réunion	Membre de la plateforme public-privé / Comité de travail REP / Point focal national
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Madagascar	Membre de la plateforme public-privé / Comité de travail REP / Point focal national
COMACAT	Madagascar	Membre de la plateforme public-privé / Comité de travail REP / Point focal national
[Entité à préciser]	Seychelles	Membre de la plateforme public-privé / Comité de travail REP / Point focal national
Ministry of Environment, Solid Waste Management & Climate Change	Maurice	Membre de la plateforme public-privé / Comité de travail REP / Point focal national
CITEO	International	Partenaires techniques du projet
UICN Sénégal	Régional	Expert local et régional
UICN (Bureau régional Afrique orientale et australe)	Régional	Groupe / Expert local et régional
UICN	Madagascar	Groupe / Expert local et régional
Consultant	Maurice	Groupe / Expert local et régional
MAUTOPIA	Maurice	Groupe / Expert local et régional
EMS Consulting	Maurice et Rodrigues	Groupe / Expert local et régional
ADEME Réunion (Direction régionale de l'agence française de la transition écologique)	La Réunion	Ministères et agences nationales
Economic Development Board (EDB)	Madagascar	Ministères et agences nationales
Ministère des Affaires Étrangères	Maurice	Ministères et agences nationales
Ministère de l'Environnement / Ministère des Collectivités Locales / Déchets Solides	Maurice	Ministères et agences nationales



Association des Villes et Collectivités de l'océan Indien (AVCOI)	Océan Indien	Représentants des gouvernements locaux
Business Mauritius	Maurice	Secteur privé / Représentants d'entreprises
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maurice	Maurice	Secteur privé / Représentants d'entreprises
Data Labs	Maurice	Secteur privé / Représentants d'entreprises
BEM Recycling	Maurice	Secteur privé / Représentants d'entreprises
SOLYVAL (recycleur)	La Réunion	Secteur privé / Représentants d'entreprises
SICR (Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion)	La Réunion	Secteur privé / Représentants d'entreprises
RVE (Réunion Valorisation Environnement)	La Réunion	Secteur privé / Représentants d'entreprises
Direction Générale des Douanes de Moroni	Comores	Organismes de réglementation et d'application
Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de La Réunion	La Réunion	Organismes de réglementation et d'application
Chargé de la coopération régionale - Direction Régionale des Douanes	La Réunion	Organismes de réglementation et d'application
Direction Générale des Douanes de Madagascar	Madagascar	Organismes de réglementation et d'application
MRA- Autorités Douanières	Maurice	Organismes de réglementation et d'application
Direction générale des douanes	Seychelles	Organismes de réglementation et d'application
Directions générales des agences nationales de promotion des investissements	La Réunion, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles	Organismes de réglementation et d'application
UN-SIDS	International	Bailleurs de fonds potentiels



BAD	International	Bailleurs de fonds potentiels
World Wildlife Fund (WWF)	International	Bailleurs de fonds potentiels
FCDO (Royaume-Uni)	Régional	Bailleurs de fonds potentiels
Landscape and Waste Management Agency (LWMA)	Seychelles	Organismes de réglementation et d'application
PNUD Comores	Régional	Organismes de réglementation et d'application
The Ocean Project	Seychelles	Organisations de la société civile / Groupes communautaires
PNUD Maurice et Seychelles	Maurice / Seychelles	Bailleurs de fonds potentiels
Projet DECVAS	Comores	Organismes de réglementation et d'application
Ministère de l'Environnement	Madagascar	Organismes de réglementation et d'application
Ministère de l'Environnement et Unité de Développement National	Maurice	Organismes de réglementation et d'application
Contrôle de la Pollution, Département de l'Environnement	Seychelles	Organismes de réglementation et d'application
Directeur Général, Indian Ocean Cluster	Maurice	Entreprises privées
Directeur d'agence	Maurice	Entreprises privées
Président	Maurice	Entreprises privées
Ingénieur territorial	La Réunion	Collectivité territoriale
Coordinatrice PROJECT ISLANDS Océan Indien	Comores	Projet
Expert Senior en gestion des déchets (Resources & Waste Advisory Group)	Allemagne	Projet
Chef de projet	Maurice	COI



Coordinatrice de la mise en place de la feuille de route de l'économie circulaire de Maurice	Maurice	Expertise France
Switch to Africa	Lusaka	Projet

ANNEX V – CADRE D’EVALUATION DES PREREQUIS A UNE APPROCHE REGIONALE DE LA REP

Objectifs

Cette évaluation détermine le niveau de préparation des PEID et des régions isolées pour la mise en œuvre d'un tel cadre. Elle aide les territoires souhaitant adopter une vision régionale de la REP à évaluer les conditions de réussite critiques, à identifier les lacunes institutionnelles et opérationnelles, et à définir une feuille de route pratique pour le pilotage et le déploiement à grande échelle d'un système de REP régional harmonisé.

Tableau d'évaluation : critères et leviers d'action

Dimension de l'évaluation	Critères de préparation	Actions clés de facilitation
Soutien et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un soutien politique pour la REP ? • Des « champions » gouvernementaux ou des points focaux ont-ils été désignés ? • Un cadre institutionnel régional ou un mécanisme de coordination est-il en place ou prévu ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un groupe de travail régional sur la REP ou un Comité de pilotage. • Nommer des points focaux nationaux dans chaque pays participant. • Utiliser les forums régionaux/cadres institutionnels pour aligner les priorités de la REP.
Infrastructure institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités publiques nationales ont-elles le mandat d'appliquer ou de gérer un régime de REP ? • Existe-t-il des capacités techniques ou de personnel pour l'administration de la REP ? • Existe-t-il des mécanismes de coordination au sein et entre les PEID et zones isolées ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des évaluations des lacunes en capacités institutionnelles. • Développer des programmes de formation régionaux pour les régulateurs et gestionnaires de déchets. • Mettre en place une unité régionale de soutien technique ou un pôle de connaissances.

Dimension de l'évaluation	Critères de préparation	Actions clés de facilitation
Cadres juridiques et stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des lois ou réglementations nationales incluant des dispositions sur la REP ? • Existe-t-il une flexibilité pour adopter ou adapter une loi-type régionale ? • Les PEID/zones isolées disposent-ils de mécanismes juridiques pour responsabiliser les producteurs ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger l'accord régional de REP en tenant compte des cadres juridiques nationaux des PEID/zones isolées impliqués. • Fournir un appui technique pour l'harmonisation et la mise en œuvre juridique. • Aligner la REP sur la législation et les politiques nationales existantes en matière de déchets.
Planification et gestion	<ul style="list-style-type: none"> • La REP est-elle incluse dans les plans de gestion des déchets nationaux ou locaux ? • Existe-t-il des objectifs stratégiques ou des feuilles de route liés à l'économie circulaire ? • Les rôles et responsabilités sont-ils définis entre les agences/autorités nationales ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la REP dans les plans nationaux de gestion des déchets et des ressources. • Développer une feuille de route régionale et une boîte à outils de planification. • Organiser des ateliers pour clarifier les rôles et responsabilités.
Financement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des mécanismes de financement existants ou proposés pour la valorisation des déchets ? • Existe-t-il déjà des fonds publics (nationaux/bilatéraux/multilatéraux) à l'échelle nationale/régionale ? • Le secteur privé est-il impliqué dans le partage des coûts ou le développement d'éco-organismes ? • Des instruments économiques (redevances, consignes) sont-ils envisagés ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des modèles de recouvrement des coûts incluant les redevances des producteurs et l'éco-modulation. • Concevoir des incitations pour les infrastructures de recyclage et les marchés du réemploi. • Explorer des modèles de financement mixtes (public-privé-donateurs).

Dimension de l'évaluation	Critères de préparation	Actions clés de facilitation
Engagement des parties prenantes et coalitions	<ul style="list-style-type: none"> • Les producteurs, importateurs et détaillants sont-ils engagés dans les discussions sur la politique des déchets ? • Existe-t-il des plateformes de la société civile ou de l'industrie soutenant la REP ? • Les principes de la REP sont-ils compris par le public ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier et engager les acteurs clés de la chaîne de valeur. • Établir des éco-organismes ou agences nationales en charge du régime de REP • Mener des campagnes d'éducation et de plaidoyer pour mobiliser le soutien.
Données, suivi et performance	<ul style="list-style-type: none"> • Les données sur les déchets sont-elles collectées régulièrement et dans un format standardisé ? • Existe-t-il des mécanismes de suivi des flux de produits et de la conformité ? • Existe-t-il des indicateurs ou des références pour la performance de la REP ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un cadre régional de reporting des données avec des indicateurs standardisés. • Construire ou intégrer un système numérique de suivi de la conformité. • Soutenir les PEID/zones isolées dans la réalisation d'évaluations de référence.
Préparation aux projets pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Certains PEID ou zones isolées sont-ils volontaires pour mener un projet pilote ? • Les données de référence ou les infrastructures sont-elles en place pour la mise en œuvre ? • Les producteurs sont-ils engagés et favorables au projet dans la zone pilote ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les PEID/zones isolées à haut niveau de préparation pour la mise en œuvre des pilotes. • Fournir un soutien technique et financier pour le lancement des pilotes. • Utiliser les résultats des pilotes pour affiner le modèle régional et passer à l'échelle.



Feuille de route stratégique sur trois années pour déployer une approche régionale de la REP pour les PEID et les territoires isolés

Phase	Calendrier	Jalons	Activités clés
Première phase : fondations	Mois 0-6	Mobilisation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et réunir les principaux acteurs régionaux, nationaux et locaux. • Mener des consultations et des actions d'engagement auprès des parties prenantes. • Élaborer un plan d'engagement des parties prenantes.
		Évaluation de référence (Baseline)	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des analyses d'écart (gap analysis) harmonisées dans l'ensemble des PEID et des zones isolées. • Établir les profils d'état de préparation des PEID et zones isolées. • Identifier les obstacles communs et les conditions favorables.
		Structure de coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Former le groupe de travail régional sur la REP (qui évoluera vers l'administrateur du régime régional lors des phases suivantes). • Nommer un secrétariat technique pour soutenir la coordination. • Rédiger les termes de référence du futur administrateur du régime régional.
Deuxième phase : conception du cadre	Mois 6-12	Rédaction juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer l'accord régional de REP et une législation-type basés sur le cadre institutionnel régional ou tout forum régional existant. • Mener des revues juridiques et des ateliers de validation avec les parties prenantes. • Assurer l'alignement avec les politiques nationales et régionales existantes.
		Modèle financier	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la capacité financière et les perspectives de financement.

			<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir la structure des redevances des producteurs et les mécanismes de recouvrement des coûts. • Identifier les sources de financement (budgets nationaux, donateurs, secteur privé).
		Sélection des pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les critères de préparation pour les projets pilotes. • Sélectionner 2 à 3 territoires pilotes. • Poursuivre l'engagement avec les territoires non-pilotes via le groupe de travail.
Troisième phase : mise en œuvre des pilotes	<i>Mois 12-24</i>	Mise en œuvre politique	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'adoption juridique des instruments pilotes. • Enregistrer les producteurs et les importateurs. • Établir des éco-organismes ou des entités nationales en charge de la REP.
		Structure de redevances	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la structure des frais/redevances. • Identifier et enregistrer les entités assujetties. • Définir les mécanismes de reporting et de paiement.
		Soutien aux infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser les infrastructures de collecte, de tri et d'expédition. • Développer des pôles (hubs) de gestion des déchets et des systèmes logistiques. • Piloter des partenariats logistiques inter-îles pour développer les pôles de gestion des déchets.
		Cadre de suivi (Monitoring)	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer un système numérique de suivi et de reporting de la conformité. • Définir les indicateurs de performance et les valeurs de référence.



			<ul style="list-style-type: none">• Établir des tableaux de bord en temps réel avec retour d'information des parties prenantes.
Quatrième phase : évaluation et mise à l'échelle	<i>Mois 24–36</i>	Revue de performance	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer les projets pilotes (aspects économiques, environnementaux, opérationnels).• Recueillir les retours d'expérience des parties prenantes.• Ajuster le cadre et les systèmes en fonction des résultats de l'évaluation.
		Expansion régionale	<ul style="list-style-type: none">• Préparer et mettre en œuvre le plan d'expansion vers les autres PEID et zones isolées engagés depuis le début de l'accord de REP régional.• Assurer l'intégration (onboarding) et l'assistance technique des nouveaux participants.• Soutenir l'adoption juridique au niveau national.
		Harmonisation juridique	<ul style="list-style-type: none">• Finaliser l'alignement juridique régional et la reconnaissance mutuelle pour le cadre régional de REP.• Garantir la cohérence transfrontalière des obligations de REP et des opérations des éco-organismes nationaux.• Faciliter les mises à jour législatives dans les différentes juridictions.